

- Lutte à la Redoute : 1 an après
- Lybie : le bateau coule en silence
- Ali Ziri : une lutte, un film

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 249 | AVRIL 2015 | 3€

Ne nous laissons pas diviser

WORKERS OF THE WORLD UNITE!

Pendant que les capitalistes et les Etats nous saignent !

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égrégore – BP 1213 – 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé à **Boulogne s/m**

La commission journal d'Avril aura lieu dans le **Sud-Ouest**

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

○ **10 numéros + hors séries**	**30 euros**
○ Sans les hors séries	25 euros
○ Tarifs reduits (pour les fauchés)	18 euros
○ En soutien	+ de 30 euros
○ À l'essai (3 numéros)	5 euros
○ Un numéro sur demande	GRATUIT

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égregore, B.P 1213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT
l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE
ocl-moulins@orange.fr

BRETAGNE
ocl-nantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egregore BP 1213
51058 Reims
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@gmail.com

LIMOUSIN
ocl.limoges@voila.fr

MIDI-PYRÉNNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
OCLB c/o La mouette enragée
BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr
Lille : ocl-nord@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY
ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES
ocl-poitou@orange.fr
oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
"courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

SUD-EST
ocl.se@sfr.fr

CONTACTS
Figeac, Montpellier, Orléans, ...
passer par
oclibertaire@hotmail.com

SOMMAIRE

EDITO ▶ PAGE 3

SOCIAL

PAGE 4 ▶ Macron, c'est tout bon

PAGE 6 ▶ Le républicanisme et l'urbanisme au secours de la patrie en danger

ESPACE MILITANT ▶ PAGE 7

ECONOMIE

PAGE 8 ▶ Le «scandale swissleaks»

ESPACE D'EXPRESSION MILITANT ▶ PAGE 10

LUTTE

PAGE 11 ▶ Lutte à la Redoute : 1 an après

IMMIGRATION

PAGE 13 ▶ Calais : point sur la situation

AMENGAEMENT DU TERRITOIRE

PAGE 15 ▶ Pour la ZAD du Testet c'est donc stop!?

BIG BROTHER ▶ PAGE 16

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SUITE)

PAGE 18 ▶ NDDL : Avec ou sans aéroport... que faire de la ZAD?

PAGE 20 ▶ Ali Ziri, une affaire et un film

AGRICULTURE

PAGE 22 ▶ L'agriculture urbaine, blague ou utopie ?

INTERNATIONAL

PAGE 25 ▶ Algérie : gaz de schistes

PAGE 28 ▶ Lybie, un bateau qui coule en silence

MÉTROPOLISATION

PAGE 31 ▶ Film «La fête est finie»

L'ÉCONOMIE EN BRÈVE ▶ PAGE 32

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 1213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

http://oclibertaire.free.fr

COURANT ALTERNATIF
avril 2015
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0615G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

«Il est une catégorie de gens qui, s'ils ne croient pas, doivent au moins faire semblant de croire. Ce sont tous les tourmenteurs, tous les oppresseurs et tous les exploiteurs de l'humanité.»

Michel Bakounine. Dieu et L'Etat. 1882.

Depuis les attentats de janvier, les appels à la restauration de « l'ordre républicain » se déclinent dans tous les champs de l'action de l'Etat. Que ce soit à propos de l'école ou de la justice, des administrations ou des cités populaires, tout est bon à la gauche pour se refaire en usant d'une rhétorique entremêlant nationalisme, xénophobie et célébration de la « Communauté Nationale ». Il est vrai qu'au point où elle en est, il n'y a pas de raison pour qu'à son tour, cette gauche n'en croque un peu ... Elle estime, cette fois, avoir obtenu le droit de cité au nombre de ceux dont la volonté ne faillit pas face au péril, d'où qu'il vienne. A bien des reprises pourtant elle avait donné des gages dans ce domaine, mais ses efforts n'avaient jamais convaincu ses pairs. Un doute subsistait. Le laxisme dont ont l'a souvent brocardé durant ces dernière décennies relève désormais de l'histoire ancienne et on assiste à une véritable catharsis.

Cette exaltation du sentiment national, de l'appartenance à la communauté se paie au prix fort par ceux que l'on suspecte à tort ou à raison d'ailleurs, de ne pas goûter l'unanimisme cocardier. Et en particulier pour les groupes de personnes qui, quoi qu'ils entreprennent afin d'y échapper, seront systématiquement renvoyés à la place qui leur a été dévolue par l'histoire coloniale de cette république française. Les dernières déclarations de Valls au sujet des liens qu'il s'agirait de tisser entre l'Etat et les habitants des quartiers populaires nous le rappellent une fois encore. Son propos volontairement paradoxal associant une « Politique de peuplement » à « la lutte contre la ghettoïsation, l'apartheid social, territorial et ethnique » suinte le colonialisme et nous dit combien le « théâtre des opérations » ne se déroule pas qu'à l'extérieur des frontières. La multiplication des actes racistes de toutes sortes, durant ces dernières semaines trouve précisément son développement dans l'exacerbation d'un discours officiel stigmatisant.

La fausse polémique ré-ouverte à dessein entre Valls et Hollande autour de la collecte de données ethno-raciales dit tout de l'hypocrisie qui règne à gauche sur le sujet et ce jusqu'au sommet de l'Etat. Si Hollande s'est prononcé contre la constitution des fichiers ethniques, il est de notoriété publique que les pratiques sauvages en la matière sont monnaie courante[1]. Des bailleurs sociaux y recourent, avec le consentement de maires qui parfois l'avouent et le justifient comme une des conditions du maintien de la paix sociale dans les villes qu'ils dirigent[2]. Par ailleurs, la série de mesures gouvernementales destinées à introduire de la « mixité sociale » sur certains territoires, accélérera en réalité la destruction de logements sociaux jugés insalubres. Elle permettra ainsi la relégation des populations jugées indésirables et l'appropriation d'espaces convoités dans le cadre de projets d'aménagements urbains plus lucratifs. Ce n'est désormais plus une découverte, derrière la politique de « mixité sociale » se dissimule d'abord celle de la gentrification.

C'est dans ce climat que le « communautarisme », celui des autres, bien sûr, se retrouve désigné par les gens de pouvoir comme le germe des maux d'une société en état de décomposition. Et cela tombe à pic, car à gauche on a du métier lorsqu'il s'agit de diviser celles et ceux dont l'unique intérêt est de se solidariser afin de résister aux attaques des patrons et de leurs politiciens. Que l'on se remémore seulement Pierre Mauroy, alors premier ministre de Mitterand et avec lui Gaston Deferre et Jean Auroux, ministres de l'intérieur et du travail tous trois dénonçant à l'époque les ouvriers grévistes des usines Citroën comme manipulés par les islamistes. Si nous ne sommes plus dans la même période, c'est toujours La question sociale que des politiciens sans solution de rechange, ni miettes à distribuer, tentent de neutraliser. Il leur suffit pour cela d'agiter et d'exacerber de temps à autres des prétextes clivant comme le « port du voile » il y a quelques années auprès de populations déjà déboussolées ... Et avouons le, pour le moment, ils ont beau jeu et ne rencontrent face à eux que peu de résistance. A fortiori lorsqu'en guise de réponse au racisme d'Etat, certain-es s'associent à des discours pour le moins équivoques comme la requalification en vogue dans certains milieux du racisme anti-maghrébin et anti-arabe en « islamophobie ».

Qu'y a-t-il de surprenant à cela quand dans une période comme la notre les repères de classe les plus élémentaires ont à peu près partout volé en éclat ?
Le problème avec l'utilisation de cette notion « d'islamophobie », censée se comprendre à la fois comme une aversion et une peur face à la religion musulmane, c'est qu'elle assigne de facto une intention religieuse à des populations entières pour signifier le racisme et la xénophobie. Dernièrement à Lille, la manifestation du « Front Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires » clamait dans la rue : « Nous sommes tous noirs, arabes, rroms et musulmans ». Un peu réducteur, non ? On peut-être d'origine « maghrébine », « arabe », « noire », « rrom » ou tout ce que l'on veut d'autre, et ne pas s'identifier systématiquement à une religion quelle qu'elle soit. Par contre, il est certain que l'on subira au quotidien le racisme le plus violent de la part des flics, des patrons, de l'administration et du petit chef, parce qu'on sera de surcroit : pauvre, ouvrier, employé, chômeur ou jeune dans cette société de classe.

Mais surtout, on a le sentiment d'assister à un jeu trouble en terrain miné où de petits malins escomptent sans doute engranger les dividendes de leur connivences avec des officines réactionnaires. Faut-il rappeler que, même si la religion est apparue à certain comme « l'âme d'un monde sans cœur », la lutte de classe, elle, se mène dans la solidarité entre égaux. Elle ne relève en aucun cas de la compassion que trahirait un sentiment de culpabilité mêlé de paternalisme à l'égard de ceux qui pratiqueraient selon une terminologie aussi malheureuse que répandue « la religion des dominés ». Staliniens de toujours, ex-tiers-mondistes, trotskystes en déshérence, prospecteurs en « nouveau sujet de l'histoire » et même des libertaires ... ils sont quelques-uns depuis un certain temps à gauche, par calcul et/ou opportunisme, qui ne rechignent pas à signer aux côtés de membres de la droite religieuse, de groupe aux logiques ethno-différentialistes.

Si dans nos luttes contre l'Etat et le racisme nous ne négocions ni ne conditionnons pas notre solidarité, nous n'oublions pas que la religion n'est en aucun cas une « affaire privée ». Sa fonction, fut toujours l'exercice d'un contrôle strict des corps. S'il fallait encore le démontrer, signalons que le 9 mars, cinq représentants des trois religions monothéistes se sont entendus comme un seul homme en signant un appel à rejeter le projet de loi sur la fin de vie.

Dans cette période difficile, essayons de porter dans les mobilisations à venir et sur des bases de classe les perspectives qui sont les nôtres ; celles d'une société enfin débarrassée de l'exploitation et de la domination sous toutes ses formes, celles du communisme.

Boulogne-sur-mer, le 20/03/2015

1 - En réalité, les statistiques ethniques ne sont pas illégales en France puisque la loi prévoit des dérogations pour les chercheurs.
2 - Une vieille pratique bien sûr. Dès les années 20, dans les villes minières du nord, les compagnies soucieuses d'éviter avant tout la contagion syndicale et politique cloisonneront par quartiers et par puits les vagues successives de travailleurs immigrés et leurs familles : italiens, polonais, marocains ...

Loi Macron, c'est tout bon.

Emmanuel Macron, né le 21 décembre 1977 à Amiens, est un Haut fonctionnaire, homme politique français. Inspecteur des finances, il a été banquier d'affaires chez Rothschild & Cie avant d'être nommé secrétaire général adjoint de la présidence de la république auprès de François Hollande de mai 2012 à juin 2014. Depuis le 26 août 2014, il est ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique dans le gouvernement de Manuel Valls II. (selon Wikipédia).

DE A. MONTEBOURG À...

Au départ était A.Montebourg et son projet de Loi pour «La croissance et le pouvoir d'achat ». Loi qui devait redonner six milliards d'euros aux français. Celui-ci fut débarqué du gouvernement en août dernier. Lui succède alors un inconnu du grand public : E. Macron avec sa loi pour : «Libérer l'activité et l'égalité des chances économiques ». Comme le précise son auteur, celle-ci est en faveur de «ceux qui veulent travailler ». Ce dernier tourne la page du patriotisme économique et des critiques contre Bruxelles, la banque centrale ou l'austérité préconisée par l'Union Européenne qu'entretenait A. Montebourg. Avec le nouveau ministre, le pragmatisme libéral retrouve sa place et s'assume. Le candidat F. Hollande déclarait durant la campagne électorale «Mon ennemi c'est la finance » quoi de plus osé qu'un socialiste et ancien banquier d'affaire de chez Rothschild pour la combattre.

LA LOI MACRON.

L'objectif, du ministre et la rengaine du gouvernement, renouer avec la croissance. La France doit poursuivre sa modernisation, rejeter ses archaïsmes et lever les freins à l'activité. Dans ce but, cette loi Macron : pour l'activité et la croissance , vise à «assurer la confiance des investisseurs, à simplifier les règles qui entravent l'activité économique et à renforcer les capacités de créer, d'innover et de produire des français et en particulier de la jeunesse ». Il est difficile de décrypter la loi Macron tant elle semble un vaste fourre tout : 106 articles et 19 ordonnances à venir[1]. Elle traite de façon disparate de multiples sujets ayant trait à l'économie du pays. D'un renouveau du code du travail au permis de conduire initié par des facteurs, des autocars pour les plus pauvres aux professions réglementées : notaires et autres, du plaisir du travail les week-ends des uns aux exonérations fiscales des autres en n'oubliant pas l'amendement qui garantissait le «secret des affaires » et sanctionnait tout contrevenant : journalistes, lanceurs d'alerte etc. Cet amendement fut d'ailleurs retiré. Pourtant, le puzzle reconstitué, on y voit les souhaits, les désirs du patronat français exprimés par son président P. Gattaz et les desseins de l'Europe libérale. Avec plus de recul encore, on mesure l'attaque frontale contre les travailleurs contre leurs acquis pour les livrer encore plus à la merci du patronat. L'incision est profonde. La loi attaque le code du travail avec une cohérence bien ordonnée. La loi des patrons prévaudra contre le droit des salariés.

UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT CONTRE LES DROITS DES SALARIÉ-ES.

«Le combat de 2012 est de préserver le repos dominical » : tel était l'engagement de F. Hollande à Lille cette même année. Sous les lambris élyséens et sous prétexte d'en finir avec les «archaïsmes » pour enfin innover, la loi prévoit d'autoriser, de généraliser le travail du dimanche pour le commerce, ce qui permettra aux patrons de faire travailler 7 jours sur 7. De considérer que le travail de nuit commence à minuit et non à 21 heures, ce qui leur permettra de moins indemniser ces horaires et l'état ses fonctionnaires : tels les hospitaliers. De supprimer l'augmentation de salaire pour le travail de nuit pour les salarié(e)s des entreprises de moins de 20 salariés et de discuter entreprise par entreprise pour les autres. Si avec Sarkozy c'était travailler plus pour gagner plus, là on retourne au «corvéable pour travaillez plus et gagner moins». Une fois la banalisation des week-end et jours fériés ouvrés actée, les compensations salariales accordées avant la loi aux salarié(e)s iront alors dans l'escarcelle des patrons ou actionnaires.

Mais la saignée la plus douloureuse est l'attaque contre les moyens de défense des travailleurs. Pour lutter contre les archaïsmes la loi prévoit : la suppression du recours juridique contre les «plans sociaux », la suppression des protections contre les licenciements personnels, où il ne sera plus tenu compte des critères de situation sociale, d'ancienneté, de compétence... , la suppression de réintégrations des salariés qui auront été licenciés sans « cause réelle et sérieuse ». Les procédures de licenciements/séparations, déjà actées par l'ANI (Accord National Interprofessionnel) en 2013, ratifiées entre le MEDEF et certaines centrales syndicales dont la CFDT, pourront être accélérées. La largesse octroyée aux patrons leur fera économiser les indemnités qui auparavant revenaient aux salariés dans des licenciements qui étaient jugés illégaux. La loi se propose de supprimer les délégués du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés et dans les autres, de remplacer les délégués DP, CE et CHSCT[2] par des représentants de structures de cogestion patron/syndicat.

LE MEDEF SERVI SUR UN PLATEAU.

Mais pour favoriser l'innovation patronale la loi autorisera: la révision de l'élection des délégués des salariés dans les Conseils des prud'hommes par des nominations. Les juges professionnels auront priorité sur les juges prud'homaux. Les salariés ne pourront plus demander réparation en justice, puisqu'un barème d'indemnités forfaitaires préétablies permettra aux patrons de chiffrer à l'avance ce que leur coûtera leur licenciement abusif. La loi porte la révision à la baisse des pouvoirs de l'Inspection du travail afin que celle-ci puisse moins sanctionner les patrons. Elle prévoie la suppression de la menace de prison pour «délit d'entrave » envers ceux d'entre eux qui s'en prenaient à l'activité syndicale. Que pourra un salarié seul, face au pouvoir d'un patron, quand prud'hommes, inspection du travail et médecine du travail (cette dernière serait refilée aux généralistes), CHSCT et Délégués du Personnel auront été rendus inopérants. Ces outils qui pouvaient malgré le manque de moyens, leurs insuffisances où dévoiements permettre un recours des salarié(e)s contre la loi des patrons. Sans doute est-ce là le cri d'amour d'E. Valls, qui clamait lors de l'université du MEDEF « j'aime l'entreprise! ».

Loi fourre-tout bien ordonnée qui ne manquera pas de satisfaire les exigences du patronat et des investisseurs «rassurés ». La mise à sac du code du travail et une plus grande individualisation du salarié sans outils juridiques accompagneront de nouvelles privatisations d'entreprises et libéralisations de secteurs. La SNCF pourra encore plus se désengager des trains régionaux pour les TGV, la loi ouvre le marché à la concurrence des sociétés d'autocars. Les services de santé publique peuvent encore plus être réduits sur les territoires, la loi offre aux hôpitaux l'opportunité de créer des « filiales privées ?». L'état traque les coûts, les privilèges et rentes de certaines professions réglementées : notaires, avocats d'entreprises..., la loi ouvre le marché à des groupes juridiques d'affaire etc. Il s'agit nous dit E. Macron de redonner du pou-

1 - voir sur : médiapart.fr/blog/gérard-filoche «en route pour le régressisme ». et/ou l'émission las bas si j'y suis : Lasbas.org vidéo G. Filoche

voir d'achat aux français de faire baisser les prix en cassant les monopôles corporatistes et rentes de situations, en les ouvrant à la concurrence. Cette logique libérale à déjà maintes fois démontré qu'elle se retournait par la suite contre l'usager ou l'utilisateur des services concernés.

LE 49.3 OU L'ART DE LA DÉMOCRATIE BOURGEOISE.

« L'usage du 49.3 serait une violation des droits du parlement, (…), une brutalité, un déni de démocratie, une manière de freiner ou d'empêcher la mobilisation (...) et pour couronner le tout engager le 49.3 pour empêcher un véritable débat sur le démantèlement du droit du travail ». Ces propos ne sont pas ceux de l'opposition ni ceux d'un frondeur du PS. Ils ont été tenus par F. Hollande en 2006 alors secrétaire du parti socialiste face à D. de Villepin premier ministre en bute au CPE - Contrat Première Embauche-.
Etonnant ce passage en force pour une loi que le président F. Hollande agacé, caractérisait en disant : « ce n'est pas la loi du siècle ! ». Alors ce coup du 49.3 est-il le coup de bâton contre des frondeurs remis dans l'ordre majoritaire lors du vote de la motion de censure ! ou plus discrètement, avec l'hypocrisie qui sied à la bourgeoisie aux affaires : la carotte partagée et appréciée tant par les uns que les autres. Tant dans la majorité malgré leurs différents que dans l'opposition UMP/UDI en ordre dispersée sur la question et l'adoption de la loi. Les uns et les autres défiés à un Front National embusqué. En agissant ainsi, majorité et opposition s'en tirent à bon compte: la loi est adoptée sans grande modification et avec satisfaction commune. Comme il se dit : « Dans le Macron, tout est bon pour les patrons ». Ces derniers auront su apprécier la fin du spectacle. Dans la majorité, où les frondeurs sont confortablement installés, le coup d'éclat de M. Valls accélère le scénario d'un «happy End » partagé. Le premier Ministre a gonflé ses biscottos, démontré qu'il a du caractère, et réaffirmé que c'est bien lui qui dirige et décide. Et par là même, le gouvernement envoie un message à Bruxelles. F. hollande confirme ainsi la volonté de la France d'aller vers la politique libérale chère à A Merckel et aux marchés financiers. En retour, les instances de l'Union Européenne ne viennent-elles pas de nous accorder un nouveau délai de deux ans pour nos déficits alors qu'elles étranglent la Grèce. Quant aux frondeurs leur honneur est sauf. Ils/elles pourront continuer à être socialistes. Pourront affirmer devant leur électorat qu'ils sont réformistes, qu'ils portent toujours les valeurs et le projet politique de gauche pour lesquels ils/elles ont été élu(e)s. Le coup du 49.3 leur ôte la possibilité de continuer la bataille parlementaire contre la loi Macron puisque adoptée contre leur gré ce 17 février. La bataille se révélait une tartufferie contre le premier Ministre. En victimes «constitutionnelles », ils/elles pourront ainsi faire oublier les autres mauvais coups anti sociaux que cette législature socialiste a adopté sans recourir aucune fois au 49.3. Ils/ elles sauront faire oublier ou justifier les guerres impérialistes de gauche que mène leur président F. Hollande au nom de l'anti terrorisme. Hypocrisie et cynisme car ce que reproche un B. Hamon (ancien ministre et un des chefs de file des frondeurs) à M. Valls et au gouvernement ce n'est pas tant sa politique libérale de rigueur et d'austérité, mais la méthode autoritaire et personnelle de mener cette politique. Cette politique générale, pro patronale menée depuis 2012 dont A. Montebourg, (autre ancien ministre et frondeur), était l'un des acteurs gouvernementaux avant d'être débarqué par Valls et le président. Ces péripéties et psychodrame médiatisés autour de cette loi mettent en lumière les limites de la démocratie parlementaire bourgeoise. Ces gesticulations illustrent bien plus des politiciens en quête de postures, en vue du prochain congrès du parti socialiste, et, de places pour les prochains remaniements post électoraux. Attitudes et attentes qui traversent les Verts mais aussi le PCF et le Front de Gauche.
Le parlement n'est qu'une chambre d'enregistrement, des besoins du capital. Lieu et outil d'application de lois qui permet à ses gestionnaires, une fois au pouvoir, de veiller à assurer ses rentes et profits. Il n'est donc pas étonnant que la résistance à la loi une fois mise en scène, médiatisée, soit restée focalisée sur la résistance des frondeurs dans l'hémicycle. Par cette mise en spectacle, la bourgeoisie a su circonscrire les oppositions dans l'enceinte parlementaire afin que l'usine puis la rue ne s'en emparent pas. Aucuns : des frondeurs… au Front de Gauche, au-delà des critiques, incantations ou exhortations n'ont appelé à se mobiliser dans la rue. Seules de très rares actions contre le travail des dimanches ou des mobilisations locales comme à Paris ont pu prendre forme. Pour la riposte il faudra patienter au 9 avril, nous prévient-on.
Face à cette énième attaque contre le monde du travail, nous n'avons rien à attendre des parlementaires « frondeurs, PCF, Verts ou autres ». Nous savons que leur rentes de situation valent plus que la défense de nos intérêts voire même la chute de ce gouvernement. Pour eux, l'heure n'est pas à combattre la politique socialiste mais a en adoucir le timing d'application et sauvegarder leurs boutiques. Nous ne devons pas davantage compter sur les directions des grandes organisations syndicales qui préfèrent « négocier » les reculs sociaux que d'envisager une dynamique d'action pour la construction dans la rue d'un rapport de force contre les gestionnaires du capital que sont Hollande, Valls et Macron.
Pour s'opposer à la régression sociale sans précédent permise par la « loi Macron », il y a urgence à prendre nos affaires en main, à redonner de la vigueur à nos luttes et à coordonner nos mobilisations, seul moyen de préparer les conditions d'un mouvement autonome d'ensemble qui fasse enfin écho à nos aspirations, nos désirs, nos utopies.
Aussi, à défaut de mobilisations conséquentes, nous devons dénoncer l'illusion que, le chômage, la précarité et la misère ne sont que la conséquence d'une gauche qui une fois au pouvoir se serait dévoyée. Nous devons combattre par nos luttes l'illusion qu'une VRAIE GAUCHE, des frondeurs à l'extrême gauche, une fois au pouvoir, ELLE, appliquerait une politique sociale au service des travailleuses et des travailleurs.

MZ Caen le 15 03 2015.

2 - -DP : délégué du personnel élu par les salariés
-Délégué CE : délégué du Comité d'Entreprise, nommé par les syndicats à l'issu du vote.
-CHSCT : Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

Le républicanisme et l'urbanisme au secours de la patrie en danger

Le 6 mars, dans une conférence de presse qui continue de faire suite au 11 janvier Valls annonce ses 51 mesures[1] destinées rien moins qu'à sauver la République. Il ne s'agit en fait que d'une resucée de l'entreprise de démolition sociale et de réaménagement urbain entamée sous couvert de modernisation, adaptation?. La « crise » a été le prétexte à la mise en route ; l'« après Charlie » en fournit l'accélérateur. Si l'on n'apprend pas grand chose de nouveau, il est instructif de s'intéresser au fond républicaniste qui sous-tend l'ensemble du programme. S'il n'est bien sûr pas question de refaire le panégyrique des tenants et aboutissants desdites mesures, les motivations politiques qu'elles recèlent méritent un minimum d'analyse.

La politique de la ville est une déclinaison de la politique d'État à l'échelle des territoires, s'appuyant sur les caractéristiques respectives de ceux-ci. Ici, il est question d'harmoniser un modèle en bout de course à partir de la construction d'un nouveau « vivre ensemble », impliquant un effort de chacun; sans une refonte de l'individu dans la République, point de salut. Et d'employer les termes forts de *ghettos*, *d'apartheid* comme si République et pratiques colonialistes ne se conjuguaient historiquement pas. Une tentative de plus du PS d'échapper au destin qu'il écrit lui-même de législature en législature, de mandat en mandat. Même alternativement. Même conjointement. Dans une échappatoire dans le libéralisme social, la social-démocratie ou quelqu'autre eau tiède en adéquation avec l'économie de marché.

DU SÉCURITAIRE

On lira ailleurs dans ce numéro l'empreinte sécuritaire des mesures édictées par le gouvernement Valls, et notamment dans le domaine des télécommunications, de la répression numérique, etc. Il est cependant essentiel de percevoir que le volet sécuritaire est le déclencheur de cette tentative de la gauche et du PS en particulier de redorer son blason. Les discours anti-terroristes, anti-antirépublicains, les mesures contre les ennemis extérieurs et surtout intérieurs - la France est le premier théâtre d'opération de l'armée française en terme de déploiement de troupes -, la paix sociale, laïque et patriotique lui sont indispensables pour estomper son image laxiste, d'ailleurs surfaite, sur ces sujets habituellement maîtrisés par la droite. Qu'on ne s'y méprenne pas ; c'est la pierre angulaire d'un nouveau clientélisme car il est maintenant de notoriété publique que le PS, lui aussi décomplexé, a abandonné les classes populaires et leurs aspirations sociales.

Il est un pendant auquel nous avons été préparés depuis les attentats de janvier : il va falloir échanger notre liberté, collective et individuelle, contre une protection face aux menaces qui planeraient sur notre civilisation. Il est implicite que toute dérogation au dogme de la bourgeoisie républicaine ou atteinte à son poumon, le capitalisme, sera l'objet de toutes les suspicions… et les sondages d'opinion qui appuient cette tendance, plus de 70% des « français » sont prêts à troquer leur liberté pour plus de sécurité.[2]

DU SOCIAL ET DE LA MIXITÉ

La mixité sociale[3] dans cette dernière version est pensée selon le principe des vases communicants. Les communes défaillantes en terme de logements sociaux (216 recensées) pourront bénéficier de permis de construire idoines tandis que le seuil des 50% ne pourra être dépassé dans les 1500 quartiers prioritaires; l'excédent de pauvres, et notamment relevant de l'hypothétique DALO[4], devant être relogé ailleurs : Où et surtout à quel prix ? La question se pose au regard de la disposition qui permettra à un bailleur contraint d'adapter ses tarifs aux habitants les plus pauvres, de relever pour compenser le loyer dans un autre secteur. Les CSP+ étant le plus souvent (parfois plusieurs fois) propriétaires, ce sont les classes moyennes basses qui cracheront au bassinet. Dès lors, comment faire vivre sur une même zone des classes sociales aux revenus différents et déterminant leur budget logement sans provoquer très vite des accrocs dans la belle harmonie ci-

1 - 06.03.2015_dossier_de_presse_comite_interministeriel-egalite-citoyennete-la_republique_en_actes-1
2 - http://www.france24.com/fr/20150128-sondage-francais-majorit%C3%A9-pour-durcir-loi-securitaire-attentat-terrorisme-justice-prison-police/
3 - voir l'article du GCA de Boulognesur Mer dans Courant alternatif °245 et La Mouette enragée n°32
4 - Droit au logement opposable
5 - les "jeunes" nés entre 1980 et 2000, caricaturalement symbolisés par le « Y » tracé par le fil de leur baladeur sur leur buste
6 - « *Un meilleur partage de l'espace public implique d'agir en priorité sur l'espace urbain. Des marches exploratoires de femmes sont expérimentées en partenariat avec 12 villes volontaires situées en quartier politique de la ville. Cette démarche permet d'impliquer les femmes dans l'amélioration de leur sécurité, et contribue à lutter plus efficacement contre les violences dans les espaces publics. Dans le cadre du groupe de travail sur les violences faites aux femmes dans les transports en commun qui réunit le ministère de l'Intérieur, le secrétariat d'État aux Transports, à la Mer et à la Pêche, le secrétariat d'État aux Droits des Femmes, la SNCF, la RATP, l'UTP (Union des Transporteurs Publics et Ferroviaires) et le GART (Groupement des autorités responsables de transport), un cycle de marches exploratoires de femmes sera lancé samedi 7 mars 2015. Ces démarches visent à renforcer la place des femmes dans la démocratie participative locale et à améliorer, par des changements*

C'ÉTAIT LES CORONS…

Voici une illustration concrète, en temps réel, de ce que nous réserve la politique d'urbanisation qui nous est promise.
Face au Louvre Lens, des corons vont être aménagés par Maisons et Cités, un bailleur social.Une vingtaine de maisons ont été rénovées en façade pour ne pas entacher le prestige du lieu culturel nouvellement délocalisé. Aujourd'hui, 64 chambres quatre étoiles - « mais au prix d'un trois, soit entre 85 et 90 euros la nuitée. Au-delà, c'eut été déplacé sur cette terre de douleur »[1] - vont être louées par le groupe prestigieux Esprit de France, spécialisé dans l'hôtellerie de grand standing.
« Pour préparer l'arrivée du Louvre Lens, l'État, la Région… avaient réfléchi aux retombées économiques possibles. Et l'idée était venue de transformer des logements miniers en hôtel », se souvient Dominique Soyer, directeur général de Maisons et Cités-Soginorpa[2]. L'opération est donc minutieusement programmée depuis des années par les institutions, les HLM, le BTP et le secteur du tourisme de luxe.
Et les habitants, pour qui cette cité minière représente leur vie? Ils ont appris la nouvelle le 6 novembre qu'ils allaient dégager, par la force s'il le faut, et être relogés ailleurs, parfois plus cher (536 euros contre 345!). Malgré la résistance de quelques locataires, place nette sera faite au printemps 2015. C'est à dire maintenant.
D'autres cités minières seront, au gré des collectivités locales et des promoteurs, tranformées en « écocités » avec restaurants haut de gamme, salle de fitness ou de séminaires[3]. Plus un projet de résidence d'artistes dans l'ancien presbytère de la Cité 9 porté par François Pinault – la Cité 9 dont Maisons & Cités entend faire un «démonstrateur Rifkin»[4].
Ce type de projet déborde sans doute des cartons de l'ensemble des territoires de la République.

On peut parler aussi du relogement dans le nouveau chemin vert[5] où il y a les mêmes logiques de tri social et d'augmentation des loyers. Pareil à Marseille, etc, etc

1 - ose Le Moniteur.fr Du 27 janvier
2 - LaVoix du Nord en ligne du 17 mars
3 - Le Canard enchaîné du 11mars
4 - Laboratoire de la Troisième révolution industrielle théorisée par l'américain Rifkin. Ce dernier attend de l'administration centrale des dérogations pour expérimenter de nouvelles technologies. « De l'argent, s'il n'y en a plus beaucoup au sein de l'Etat et des collectivités, on en trouve chez les opérateurs comme l'Ademe, dans les banques, ou au niveau européen, en revanche nous nous heurtons souvent à des freins règlementaires. Nous réclamons un droit à l'expérimentation.» Quand ça coince Daniel Percheron, président de Région, et Philippe Vasseur ouvrent leur carnet d'adresses bien rempli et décrochent leur téléphone. » in L'usine nouvelle.com du 17 octobre 2014
5 - Quartier REP de Boulogne sur Mer, où loge une population issue des industries locales démantelées ou en passe de l'être, et qui en plein réamanagement.



toyenno-égalitaire que l'on nous agite sous le nez depuis quelques mois et qui motive lesdites mesures ? Comme d'hab, les nouveaux propriétaires vont se plaindre du bruit des jeunes, des scoots, du zonage = les flics vont être appellés et les emmerdes de voisinage vont commencer, c'est ce qui se passe à certains endroits dans Lille Sud.

Sur le sacro-saint plan du travail, tout sera fait pour mettre la « génération Y »[5] au boulot. Les jeunes décrocheurs des Quartiers prioritaires pourront accéder au secteur marchand au travers de contrats aidés dits *starter* (13 000 prévus dès 2015). Les employeurs - original ! - embaucheront en contrat aidé à hauteur de 45%. Bonjour le turn over. Par ailleurs une « Grande école du Numérique » – c'est beau comme du Mitterrand – va être créée pour faciliter l'accès à l'emploi aux jeunes sans qualification ou aux publics en reconversion. Combien de sidérurgistes, de dockers, bref d'ouvriers éjectés des boîtes vont-ils en profiter, et qui les embauchera ?

On pourra noter un intérêt pour les violences faites aux femmes dans les espaces publics. Mesure issue d'une démarche expérimentale de *marches exploratoires de femmes* dans les lieux de douze villes pilotes...[6] S'ajoute une intention de porter à 40% le quota de cadres dirigeants dans la fonction publique : pourquoi pas 50 ? Il est tragicomique enfin d'observer les mesures qui ne font que tenter de réanimer des pans de la société moribonds, parce qu'abandonnés faute de rentabilité économique. C'est le cas de la santé : dans chaque collège situés en REP+[7] notamment où il est décidé d'octroyer infirmier-ère et assistant-e social-e. À temps plein ? On ne le précise pas. Enfin, on s'intéresse aux « jeunes et [aux] publics en fragilité psychologique ». On attend de voir augmenter les possibilités d'accueil aux urgences psy et se désengorger les lieux d'incarcération où ces souffrants pullulent...

DU FORMATAGE

Sur un autre plan, il est question d'élargir le SMA (Service militaire adapté) à la métropole. Ce dispositif, créé aux Antilles en 1961 concerne au départ les jeunes d'outre mer à la ramasse. La formation, de la remise à niveau au CAP, en passant par le CFG (certificat de formation générale) est dispensée par des civils et des militaires. C'est avant tout un instrument d'insertion à la sauce kaki. Et puis c'est l'occasion de passer ses permis ![8] On notera par ailleurs l'absence de mesure allant dans le sens du désidérata de Hollande de rendre obligatoire le service civique chapeauté par Chérèque (qui, lui, est contre).[9]

Deux mots enfin sur les symboles de la République, la langue comme gage du «Vivre ensemble à la Française » préconisés d'emblée pour faire front à l'intolérance, aux phobies multiples... Et d'encenser les recours aux bénévoles (pas aux militants !), aux associations et à l'Éducation populaire, dont les subventions ne cessaient jusqu'alors de fondre comme beurre au soleil... comme si les travailleurs sociaux ne travaillaient pas déjà sur des problématiques... sociales ! « Proposer des colos nouvelles générations aux enfants et adolescents pour faire l'expérience de la mixité sociale - un partenariat Centre social/CE d'HSBC, ça aurait de la gueule - ! Travailler la mixité (filles/garçons) dans les équipements socio-éducatifs : les équipements sociaux y travaillent depuis les années quatre-vingts !

Bref, le décorum étant posé, nul doute que la vraie question, cruciale, des inégalités de classe, de leur existence-même est le ferment du « profond malaise social » exprimé dès la première ligne du document.

Et de déduire d'entre les lignes qui succèdent que la lutte des classes est nuisible à la démocratie. Le mot comme la chose.

La Mouette Enragée, Boulogne-sur-mer

concrets, l'environnement urbain des quartiers comme à lutter contre les facteurs d'insécurité.»

7 - *Les REP+ concerneront les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire.* In http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html

8 - Le SMA fixe cinq règles d'or : être à l'heure, être en tenue, respecter la sécurité, travailler en équipe et respecter son chef. Revue de détail dans http://www.le-sma.com/

9 - Rappelons que le service civique a été institué - grace à un consensus de la classe politique – suite aux émeutes de novembre 2005 - l'état d'urgence fut décrété trois semaines de suite dans un grand nombre de banlieues -, consécutives à la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré, électrocutés dans l'enceinte d'un poste électrique alors qu'ils cherchaient à échapper à un contrôle de police. Le procès des flics impliqués n'est pas clos au moment de l'écriture de ces lignes.

La BAM, la nouvelle bibliothèque associative de Malakoff

Pour sa soirée inaugurale le 1er octobre 2014, la Bibliothèque Associative de Malakoff (BAM), en banlieue sud de Paris, invitait la Revue Z à présenter son dernier numéro sur Vénissieux. Depuis, le lieu a peu à peu étoffé sa programmation avec des débats, lectures, projections et ateliers en tout genre.

Après quelques mois à envisager la création d'un journal, le groupe à l'initiative du projet a finalement décidé d'investir un lieu afin de se placer à la croisée de ses convictions sociales et politiques et de la vie locale malakoffiote. Une bibliothèque leur semblait le lieu idéal pour véhiculer des idées par le biais d'ouvrages, accueillir des ateliers et évènements et, le reste du temps, permettre à chacun-e de profiter d'un espace de rencontres convivial et serein.

Grâce à des dons, la Bibliothèque est en mesure de louer un petit espace, et elle a donc jeté son dévolu sur une vieille bâtisse occupée par plusieurs petites entreprises à la bordure du "Haut Malakoff". Dans son local de 65m² situé à deux pas du métro Etienne Dolet, au 14 Impasse Carnot, la BAM reçoit dons et dépôts de livres pour certains importants (notamment celui du Centre International de Recherche Anarchiste). Politique, sociologie, philosophie, histoire, littérature, arts, langues, bandes dessinées, revues, documentaires et films, la bibliothèque s'est dotée en près de six mois d'un fonds de quelque 2000 références, plus diversifié et plus riche encore que ne l'espéraient ses fondateurs. Afin de permettre à chacun-e de connaître et explorer son fond, la Bibliothèque a choisi de le répertorier en ligne et il est désormais accessible à l'adresse : http://bib.b-a-m.org/opac_css/

Une huitaine de personnes fait fonctionner le lieu en autogestion aux côtés d'un certain nombre d'ami-e-s qui gravitent autour et s'investissent dans les différents ateliers et évènements qui donnent vie et sens à la Bibliothèque. Des permanences sont organisées le samedi pour accueillir les habitants du quartiers, les curieux et les amis, et permettre les emprunts de documents. Chaque dimanche la BAM ouvre également ses portes pour un atelier consacré aux pochoirs et autres arts subversifs, tandis qu'un mardi sur deux est proposé un atelier de couture. Chaque mois sont prévus une soirée projection-débat, un atelier de lecture critique et un dimanche après-midi de jeux. La BAM est ouverte à toute les propositions de soirées thématiques pourvues qu'elles soient fondées sur une approche critique et militante ou qu'elles apportent une autre façon de vivre ou de concevoir la société. Enfin, le lieu héberge aussi des réunions de collectifs amis.

En avril, la BAM devrait proposer une soirée d'information et de discussion sur la situation des migrants à Calais, une soirée de projection-débat sur l'éducation libre, une veillée de contes zapatistes, et d'autres évènements qui seront annoncés sur son site internet http://www.b-a-m.org.

Le «scandale swissleaks»

Il s'agit d'une fraude fiscale organisée par la banque HSBC qui concerne envrion 180 milliards d'euros dans le monde dont 6 en France (qui figure au hit parade proportionnellement à sa taille). En fait, il s'agit juste d'une petite partie émergée de l'iceberg, mais le démontage de ce mécanisme est intéressant à comprendre.

LES MÉCANISMES DE LA FRAUDE

Elle était organisée par une filiale suisse de HSBC, HSBC private bank à Genève, dont la maison mère est à Londres. Ce qui a été découvert ne concerne que les années 2006 et 2007. En février 2005, la banque a prévenu ses clients qu'une nouvelle taxe allait être mise en place en Europe, et qu'elle pouvait leur donner les moyens d'y échapper. Condition: avoir un minimum d'un million d'euros à investir.

Le mécanisme est au fond assez simple, il consiste à multiplier les sociétés écrans en utilisant la législation suisse sur le secret bancaire. Dans un premier temps, la banque ouvre un profil numéroté. Grâce à la loi bancaire suisse, ce compte est donc anonyme. Le client est «account solder» de ce profil. Des comptes bancaires sont ouverts et rattachés au numéro du profil et donc pas directement au client. Seule la banque sait à quel client correspond chaque profil numéroté. Dans un deuxième temps, on propose au client via ce profil de créer une société fictive dans un paradis fiscal, société fictive dont il sera mandataire. Ceci permet donc un deuxième écran. Ensuite, cette société fictive ayant ses comptes dans la filiale suisse, le client peut les utiliser librement au nom de sa société. S'il ne veut pas de traces écrites, il lui suffit de se déplacer à Genève pour retirer les sommes dont il veut disposer. Bien sûr, ce client peut être quelqu'un de riche qui veut éviter des impôts (professions libérales, stars, sportifs, etc) ou appartenir à la mafia (blanchiment de l'argent du trafic d'armes, de drogue, etc).

Cette fraude concerne environ 3000 contribuables en France, environ 100000 clients et 20000 sociétés offshore dans le monde.

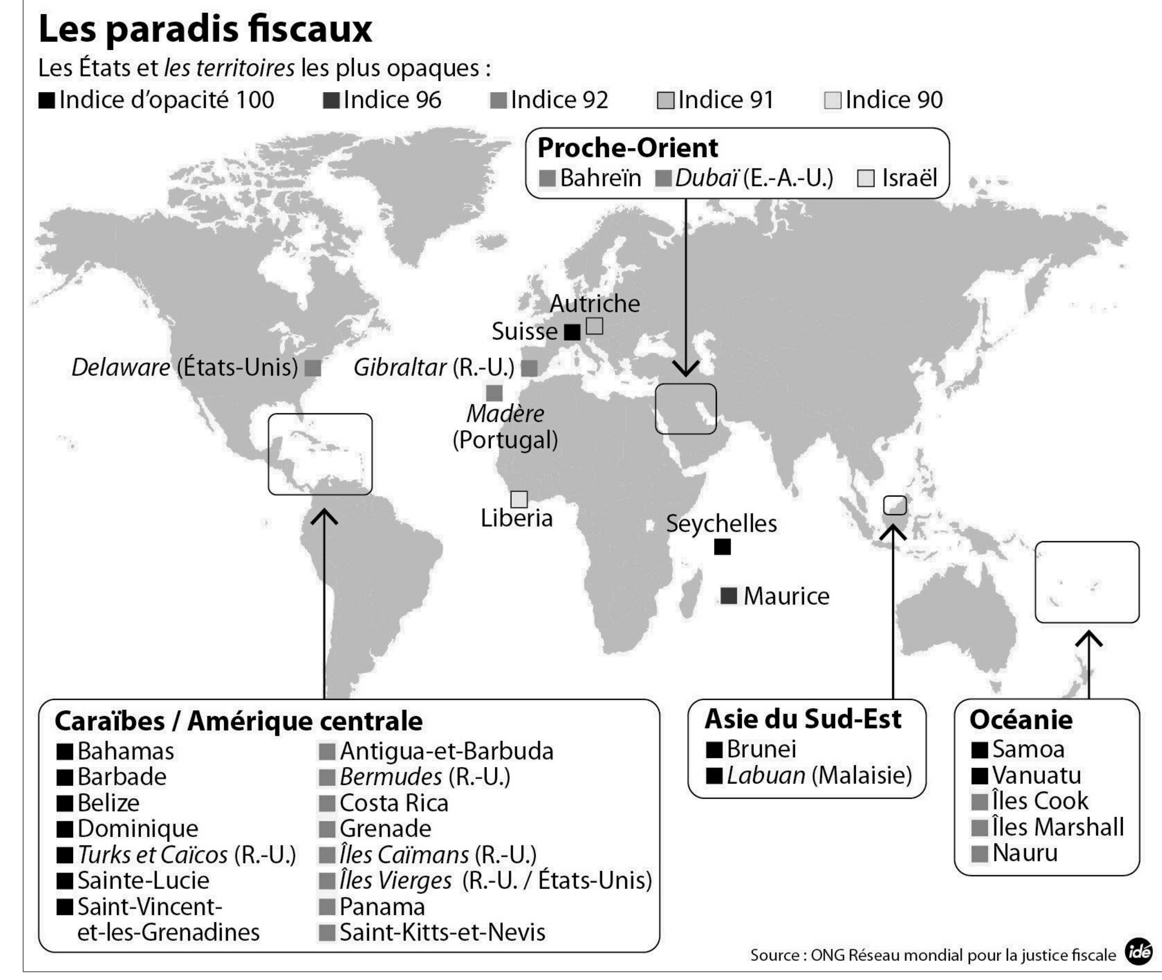
COMMENT LE POT AUX ROSES A-T-IL ÉTÉ DÉCOUVERT?

Un ancien informaticien de la banque est parti avec les fichiers clients (plus de 120000) qui ont été récupérés par le fisc, mais pas divulgués. Cette histoire remonte à plusieurs années, et quand le scandale a éclaté, les agents du fisc étaient en train de l'exploiter. Les journalistes du monde ont eu accès (de source secrète) à ces fichiers en 2014. Il leur a ensuite fallu plusieurs mois pour les exploiter. Devant son ampleur mondiale, ils ont dû contacter l'International Consortium for Investigative Journalism. C'est une association de journalistes indépendants basée aux Etats-Unis mais avec des journalistes du monde entier (160 dans 60 pays) (en France, deux journalistes de mediapart et une journaliste indépendante). Elle s'était faite connaître en 2013 en publiant une liste de propriétaires de comptes en banque offshore, en 2014 en révélant les accords fiscaux secrets notamment du Luxembourg. L'affaire swissleaks a mobilisé 154 journalistes dans 47 pays, et une soixantaine de medias internationaux.

Le point de départ de ces scandales est donc toujours le même. Un employé «indélicat», soit qui souhaite se venger, soit qui souhaite s'enrichir (les deux n'étant pas incompatibles).

On peut ensuite observer qu'autant le fisc a utilisé le tuyau pour récupérer son dû, autant les pouvoirs publics n'ont pas fait trop de publicité à cette affaire. La banque HSBC a été poursuivie, mais seulement après que le scandale ait été révélé publiquement. Elle y a pourtant été assez fort, puisque non seulement elle a organisé l'évasion fiscale (c'est presque normal pour une banque), mais on peut l'accuser encore de blanchiment mais aussi de démarchage illicite puisqu'elle a été chercher des clients pour leur proposer cette opération. Visiblement, la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale, c'est bon pour les discours, mais ce n'est surtout pas un objectif politique réel. Ca diminuerait pourtant pas mal le déficit.

Enfin, ce qui est impressionnant, c'est la quantité de travail de recherche qu'a impliquée la révélation finalement d'un tout petit bout de la fraude fiscale et du blanchiment financier internationaux: des mois



de travail de plus de 150 journalistes pour un détournement seulement de 2 ans d'une des filiales d'une des grandes banques mondiales. Bien sûr, il y en a eu avant, pendant, et il y en a toujours dans de multiples banques. Les journalistes en question le disent d'ailleurs. Ce qu'ils souhaitent, ce n'est pas seulement la révélation de ce scandale particulier, qui est certes une belle affaire médiatique, mais ne constitue qu'une petite partie de la fraude. Leur espoir, c'est que dans la suite de leurs révélations, les Etats prennent des mesures législatives et techniques contre ces fraudes à grande échelle et la corruption. Or on notera qu'une fois le scandale retombé, on ne voit rien venir de ce côté là, hormis des poursuites judiciaires.

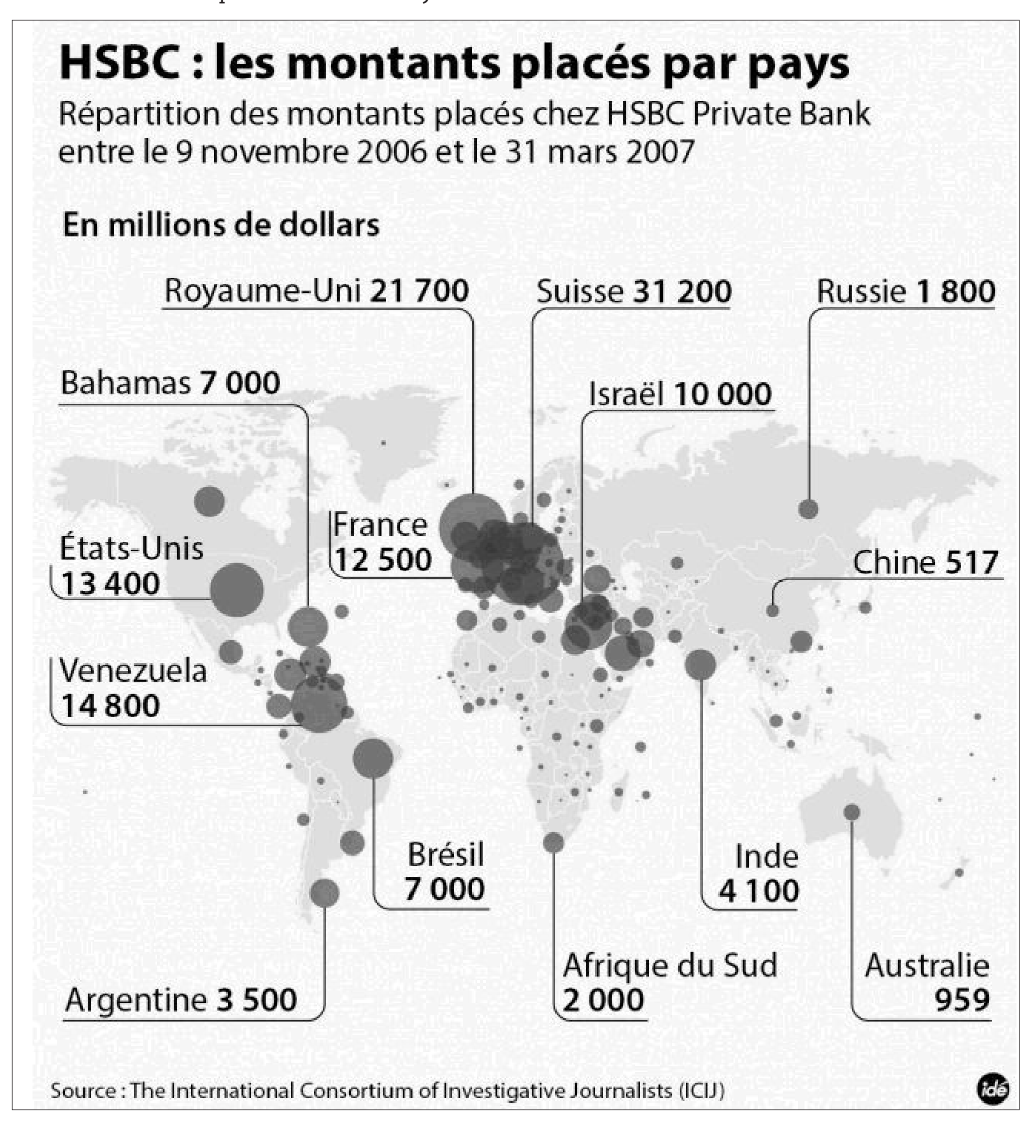
QUI EST HSBC?

Ce sont les initiales de Hong Kong & Shanghai Banking Corporation, une banque britannique d'origine coloniale (comme beaucoup de groupes financiers importants d'ailleurs). Pour l'anecdote, on peut retenir qu'elle a été fondée au 19ème siècle pour financer le trafic d'opium (dont on peut rappeler qu'il avait été imposé militairement par les puissances coloniales à la Chine). Ce serait la 6ème banque mondiale. Son siège a été déménagé de Hong Kong à Londres en 1993, mais elle émet toujours 70% des billets de banque de Hong Kong. Elle s'est implantée en France au début des années 2000 en rachetant des banques françaises (le CCF est la plus connue).
La banque Morgan fait partie de ses actionnaires (à hauteur de 7%). La HSBC gère environ 1100 milliards d'euros de dépôts et a accordé environ 800 milliards de crédits. Un gros tiers de son activité est localisée en Asie, un petit tiers en Europe.

(ABSENCE DE) MORALE

Cette affaire met une nouvelle fois en évidence la liberté dont jouit la finance mondiale et l'hypocrisie du système.
Les législations bancaires et fiscales sont différentes d'un pays à l'autre. Par contre, déréglementation oblige, on en est arrivé à une liberté de circulation des capitaux totale et instantanée. Il est donc évident que les grandes fortunes vont en jouer. Elles peuvent en jouer légalement: dans ce cas, on parle d'évasion ou d'optimisation fiscale, et c'est autorisé. Elles peuvent carrément dissimuler leurs opérations: dans ce cas, on parle de fraude fiscale, et c'est interdit. La frontière entre les deux est très mince et passablement fluctuante. Elle est d'autant plus floue que souvent, lorsque le fisc présume une fraude fiscale importante, il négocie à l'amiable avec le fraudeur. Pour les petites fraudes, c'est différent, on est immédiatement poursuivi et la saisie-arrêt n'est pas loin. Là, pas d'accord amiable. On peut sans doute jauger la répercussion de ce scandale médiatique aussi à cette aune: pour une fois, c'est de la fraude et pas de l'évasion. On peut alors jeter quelques noms en pâture au grand public, histoire de conserver l'omertà sur l'ensemble de ce système.
Pour le cas où ça ne suffirait pas, audelà de quelques déclarations lors de quelques sommets mondiaux, on ne touche soigneusement pas aux paradis fiscaux, si commodes pour les multinationales et dans lesquels à peu près tous les pays riches sont impliqués. Par définition, une somme investie dans les paradis fiscaux échappe aux impôts. Par définition aussi, les opérations financières avec les paradis fiscaux passent par les banques. Les différences de législation bancaires et fiscales se combinent alors harmonieusement avec les sociétés écrans dans les paradis fiscaux pour autoriser à une très large échelle, dont la dimension est pour le moment inconnue, les affaires telles que celle qui a été révélée sur HSBC. On sait seulement que les sommes en jeu sont impressionnantes sans disposer d'estimations fiables.
Ceci pose d'ailleurs un problème aux polices du monde entier. Car évidemment, les premiers à utiliser ce système sont les grands groupes mafieux qui ont de l'argent à blanchir. Selon un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, le blanchiment de l'argent sale était estimé à 1600 milliards de dollars dans le monde en 2009, soit 2,7% du PIB mondial. Cet argent, c'est l'argent de la drogue, du trafic d'armes, de la prostitution, de trafics divers… et de financement du terrorisme. D'où quelques inquiétudes en hauts lieux… Une fois blanchi, l'argent n'a plus d'odeur. Quel est l'apport de ces trafics au bon fonctionnement des marchés financiers mondiaux? Ca aussi, nul ne le sait. Quelle est finalement l'étendue des liens entre groupes mafieux et multinationales? Là encore, mystère….
Mais ce qui semble certain, c'est qu'aucun de ces inconvénients, manque à gagner pour les impôts et donc alourdissement des déficits publics, obstacles à la lutte anticriminalité et à la lutte antiterroriste, ne semble suffisant pour décider les autorités mondiales à contrôler une liberté des capitaux qui rapporte tant aux grands groupes multinationaux.

Sylvie



Journal charIVaRY, Le journal qui déboîte la rénovation urbaine à Ivry

L'histoire du journal CharIVaRY commence dans la partie populaire et anciennement industrielle d'Ivry-sur-Seine, ville de 55 000 habitants qui colle Paris sur son flan sud. Une copine et un copain qui y habitaient y nouèrent des amitiés. C'est le genre de quartier où la vie se cherche dans les interstices, entre les courants d'air d'une vieille usine vide et un jardin abandonné. On tchatche avec les Roumains qui squattent les bords de Seine, le boulanger du coin, le voisin qui invite à manger les couscous de sa cousine. Et voilà que tout ce petit monde découvre bientôt qu'un gigantesque projet de rénovation urbaine les rapproche encore plus : ils sont les habitants « impactés » comme on dit dans le jargon, ceux à qui l'on explique qu'il va falloir laisser la place à un quartier flambant neuf labellisé « Ivry Confluences » par les communicants. Une vaste opération immobilière, soit 145 hectares, c'est à dire 25 % de la superficie de la ville d'Ivry. Les aménageurs souhaitent « redynamiser » la zone et y développer des activités tertiaires et de bureaux, couplé à du logement social pour que la pilule passe mieux et que la municipalité communiste y ait quelque chose à défendre. Commence en 2013 les premières expulsions puis les avis de préemption. « C'est comme un ouvrier qui travaille depuis 50 ans à l'usine, l'usine ferme et il est foutu dehors. On va faire pareil avec nous », disait à l'époque un habitant. En tout, environ 700 ménages qui se retrouvent menacés, contraints de quitter leur lieu de vie, à plus ou moins long terme.

Une poignée d' « impactés » se réunit alors et monte le collectif Ivry sans Toi(t), constitué de propriétaires et de locataires, afin de se défendre contre les pratiques de l'aménageur et de se solidariser contre des autorités au discours opaque et démagogique. C'est alors qu'une autre poignée d'Ivryens qui ne vivent pas forcément sur le quartier d'Ivry-port sent le besoin de comprendre davantage ce qui se joue sur leur territoire. Ils ont déjà soutenu les luttes d'habitants du quartier mais souhaitent construire leur propre discours et leur propre analyse. Ils se disent aussi qu'il manque cruellement d'un petit organe d'information indépendant pour transmettre ce qu'ils savent et ce qu'ils découvrent, alors que la population subit sans broncher le manque de transparence et la publicité-propagande.

Le journal local CharIVaRY voit donc le jour en juin 2013, après un an de réflexion, de réunions, d'enquête. Une vingtaine de pages, une dizaine de plumes anonymes, quelques centaines de numéros : c'est une feuille de chou sans prétention qui tente de décrypter les choses compliquées que les élus daignent rarement expliquer. « Nos articles sont le produit d'un travail collectif : nous les écrivons, discutons, corrigeons et validons collectivement. Il n'y a donc aucun sens à signer chaque article par un nom. Les positions qui sont exprimées sont assumées collectivement. Nous sommes disposés à soumettre nos données – vérifiées et vérifiables – et nos arguments au débat », disait l'édito du 2e numéro. « Nous assumons le rôle d'une presse critique et autonome », continuent-ils afin de rappeler qu'ils ne sont liés à aucun parti politique et donc prêts à taper sur tous. Comme le racontait l'une de ses plumes sur le site d'Article 11 : « « le premier numéro nous a valu les reproches de certaines personnes proches de l'équipe municipale, ou sympathisantes. Elles se sont offusquées, sur le mode "En fait, vous êtes un journal anti-PC", ou encore "Vous voulez que la droite l'emporte". Pure aberration, bien entendu. Nous sommes simplement opposés à ce projet et à ce qu'il porte. Qu'il soit conduit par les Verts, par le PC ou par l'UMP n'y change rien : nos critiques resteront les mêmes. Nous ne sommes pas concernés par le jeu politicien. » C'est sûr, la mairie n'est pas contente. Mais les auteur-e-s n'en ont que faire. Cela les fait même sourire.
Dans les pages du bulletin, pas de texte interminable dogmatique mais du concret, des faits précis. On y analyse les stratégies pour attirer des populations plus aisées et les mirages autour des fameux logements sociaux. On y étudie les méthodes et la structure de l'aménageur, la SADEV, qui est notamment chargée d'acheter les terrains et maisons au prix le plus bas pour les revendre à un prix plus élevé aux promoteurs. La parole est aussi donnée aux premiers concernés, ceux qui subissent les changements du quartier. Le bulletin d'information qui prépare actuellement son quatrième numéro (sortie prévue en mai 2015) veille à utiliser un langage accessible et tente de diversifier les textes, avec parfois de la BD, des jeux, du dessin. Pour sa troisième année d'existence, le « journal qui déboîte la rénovation urbaine », comme l'annonce son sous-titre, tente de se dégager de son sujet de prédilection pour s'attaquer à d'autres actualités de la ville. Celle par exemple des incitations à la violence (la « vendetta populaire ») d'un groupe de parents d'élève dont le premier combat est la disparition du camp de rroms près de l'école...

Mais, avant tout, CharIVaRY veut être un « outil de lutte ». « La publication ne représente qu'un pan de notre lutte contre la rénovation urbaine à Ivry » – ils militent aussi pour l'occupation des logements vides, la solidarité avec les plus précaires, et la réappropriation populaire de l'espace. Et bien que le canard ne soit pas composé de journalistes, on y trouve de véritables petites enquêtes, des témoignages d'habitants, des comptes-rendus de conseil municipal, un déchiffrage du rapport de la cour des comptes : de quoi rappeler ce qu'un journaliste devrait toujours s'appliquer à faire : donner la parole à ceux qui ne l'ont pas et dévoiler la vérité lorsque les pouvoirs la cachent.

journalcharivary.wordpress.com
journalcharivary@gmail.com

Camille Orwell

La Redoute, un an après : l'éclatement social au profit de la « modernisation » capitaliste

Voilà plus d'un an que la lutte à la Redoute (voir CA n° 239-avril 2014) s'est achevée par l'amère trahison de la CFDT qui a signé un plan de licenciements de 1 178 personnes d'ici 2018 alors même que le rapport de force s'était ancré dans l'entreprise entre le siège social à Roubaix et le site industriel de la Martinoire à Wattrelos grâce à l'action des Redoutables, majoritairement des ouvrier-es syndiqués ou non. Un an après, les départs en pré-retraite et « volontaires » ont commencé en attendant les licenciements secs et une nouvelle Martinoire ultra-moderne est en construction. Chez les ouvrier-es, les solidarités sont éclatées et on règle les comptes entre syndicats. Revenir un an après pour faire un bilan, c'est continuer de suivre des camarades de lutte mais aussi tenter de tirer des leçons de ce que sont devenues la plupart des luttes d'entreprises aujourd'hui. Loin d'être un récit d'échec, c'est prendre conscience que seule la lutte paie !

UN AN APRÈS, ENTRE COLÈRE ET AUGMENTATION DES CADENCES

Ali et Maxime[1], deux Redoutables, se rappellent avec une joie non dissimulée des grèves de l'année dernière et notamment des blocages devant le site industriel de la Martinoire qui ont su « foutre le bordel » et paniquer la direction de Balla et Courteille, les patrons actuels mais aussi Pinault, ancien propriétaire de la Redoute reconverti aujourd'hui dans le luxe avec son groupe Kering (Puma, Gucci, Saint Laurent, etc) et 6eme fortune française. Mais très vite, le même constat se fait entendre : il aurait fallu en faire plus, bloquer davantage, occuper l'usine et pas seulement ses portes d'entrée : « on connaît par cœur la Martinoire, pour nous déloger faut se lever tôt, ya plein de planques, c'est un vrai labyrinthe pour la sécurité (.... privée gérée par Véritas) et les flics » « il fallait tenir plusieurs jours et ne pas écouter certains délégués qui nous disaient d'arrêter sinon on se prenait des amendes. Pour les payer, il y aurait eu la solidarité du moment ...». Mais la lutte s'est terminée, les Redoutables n'ont obtenu que 20 000 euros pour les primes de départ contre les 40 000 demandés et aujourd'hui l'humeur oscille entre un « c'est fini, les gens ne se bougeront plus, tout le monde veut se barrer » et un « ça va repartir un jour car leur plan de restructuration nous promet encore pas mal de merdes »

Et en effet, pendant ce temps, le plan de programme volontaire et de pré-retraites se déroule en attendant les licenciements secs. A la Martinoire, les départs sont importants et logiquement les cadences augmentent : « Dans les stocks, 3 personnes sont parties, on se retrouve à 17 au lieu de 20 pour le même boulot » déplore Maxime lui même sur le départ, « On bosse plus pour pareil, les chefs foutent la pression, le moral d'après lutte en prend un coup ». Il y a encore heureusement la camaraderie mais se font aussi sentir les dégâts collatéraux : les arrêts maladie pour dépression, la picole, les difficultés financières, etc.


© E. Vaillant

PARTIR DE L'ENTREPRISE, MAIS À QUEL PRIX ? BIENTÔT LES LICENCIEMENTS

Depuis mi-2014, les départs de la Redoute se font soit par les pré-retraite (prioritaires!) soit par les départs volontaires. Pour obtenir ce dernier, il faut constituer un dossier de reconversion professionnelle transmis à la BPI-Group, une société privée spécialisée dans la RH qui donne un avis et enfin le projet doit être validé par une commission mixte (employeur-syndicats). C'est déjà un parcours du combattant en soi mais jusque là, c'était plutôt facile de partir, la direction avait volontairement ouvert les vannes et on pouvait partir avec un « petit projet », une formation de 15 jours à Pôle emploi suffisait pour que le dossier soit constitué et validé. Le candidat part alors avec sa prime de 20 000 euros plus son ancienneté plus le financement de la formation ce qui représente environ 30 000 à 40 000 euros. De quoi tenir 1 ou 2 ans sans boulot or on connaît aujourd'hui la non inversion de la courbe du chômage et faut-il préciser aussi que les employés de la Redoute sont plus proches de la cinquantaine que de la vingtaine. Bref, on ne roule pas sur l'or en partant de la Redoute.

Mais depuis février, les conditions de départ se sont subitement durcies avec la signature par les syndicats d'un avenant qui modifie « l'accord social » initial. « Aujourd'hui, le dossier doit être béton, il faut une formation minimum de 1 ou 2 mois + deux promesses d'embauche !?» certifie Maxime qui a réussi à partir in extremis. Pour ceux qui projetaient de partir plus tard, « on se sent lésés car ça devient compliqué de sortir » En fait, La direction a réalisé que tout le monde voulait se barrer et décide entre les lignes un gel des départs volontaires en 2015 et 2016 avant de procéder aux vrais licenciements en 2017. En regardant les chiffes, on se rend plus compte de la tendance. Fin février, 553

1 - Les prénoms ont été modifiés

personnes ont quitté la Redoute, en majorité des AO (= des ouvrier-es de la Martinoire ou du service clientèle à Roubaix). Jusque 2017, il ne resterait que 230 départs volontaires. Or la nouvelle Martinoire fonctionnera fin 2016 avec seulement 550 ouvrier-es. Il faut donc déjà prévoir des centaines de licenciements. Quelles seront alors les conditions ? Tout reste flou et nécessitera un nouveau rapport de force.

LES BISBILLES SYNDICALES …. VIVEMENT L'ORGANISATION DE BASE

La fin d'un mouvement correspond aussi aux règlements de comptes, en particulier syndicaux. Avec les dernières élections professionnelles, la CFDT s'est prise logiquement une déculottée chez les ouvriers qui ont alors formé une section FO tandis que Sud a disparu des radars car inefficace et quasiment invisible lors des grèves. Reste la CGT, trustée à sa tête par des militants politiques de Lutte Ouvrière qui ont sonné trop rapidement la fin de la partie après la signature du 24 mars. Le constat est amer pour les anciens redoutables qui ont choisi alors plusieurs voies : les ¾ d'entre eux ont pris le large, dégoûtés de ce qui s'est passé ; quelques uns sont entrés dans les syndicats pour aller à la pêche aux informations mais aussi pour tenter de radicaliser les organisations. Chose très difficile.

Aujourd'hui, CGT et FO se tirent dans les pattes prenant à partie des syndiqués de base, souvent sincères, dans des guerres d'influence. FO voulait aller aux prud'hommes pour contester le plan de licenciement, CGT refuse de se battre juridiquement. Mi-Février, la maintenance de la Martinoire qui va disparaître se met en grève pour obtenir de meilleurs conditions de départ, la CGT soutient et parle aux médias tandis que FO se retire de la lutte jugée trop catégorielle et aussi par ressentiment car l'année dernière la maintenance ne s'était pas bougée pour tout le monde. Dernier psycho-drame, la démission des élus CFE-CGC (syndicats des cadres majoritaire au siège social de Roubaix) du Comité d'Entreprise qui ont porté plainte contre des membres de FO pour abus de confiance. Tout ceci devient un véritable panier de crabe et clive un peu plus les salarié-es entre eux.

Loin de vouloir juger les syndiqués de base, on remarque toutefois deux choses : LO n'est pas dans une logique de soutien des luttes, ils veulent uniquement entretenir leur influence et leur place et recruter des militants pour on-ne-sait-plus-trop-quoi-vraiment tant le rapport de classe est disproportionné et aussi les organisations syndicales actuelles sont plus des freins à la lutte que des facilitateurs.

LA NOUVELLE REDOUTE, VERS UN MONDE REDOUTÉ !

Les agences de comm' se sont bien camées pour trouver le nom de la nouvelle Redoute alias le Groupe New R, « pour une nouvelle R ». Brochures sur papier glacé et présentation chronométrée ont été réalisées pour vendre un projet d'entreprise qui nage en plein délire 2.0.

Récemment, l'ensemble des employés ont reçu un bulletin de souscription pour des actions New R ! « Prenez part au futur de votre entreprise en participant à l'opération d'actionnariat salarié » annonce le courrier avant de préciser : « il est important de noter que la valeur de votre investissement est étroitement liée à la valeur de l'action New R et donc à la situation financière du groupe ». Avec cette novlangue, l'employé doit être un collaborateur-actionnaire et en guise de remerciement on lui ouvre le capital de l'entreprise à hauteur de …. 16%. Bah oui, il ne faut pas pousser non plus, le reste continue à appartenir aux managers, Balla et Courteille en tête (55% à eux deux). Les ouvrier-es rient jaune à cette supercherie boursière. La direction ne recule devant rien et veut reprendre le dessus, tout est fait pour individualiser et réduire les actions collectives, on a jamais vu des actionnaires faire grève ….

Plus sérieusement, la nouvelle R s'accompagne surtout d'une nouvelle Martinoire, un nouveau centre logistique annoncé comme le plus moderne en Europe qui n'emploiera plus que 550 ouvrier-es sur 1 250 avant. Dans les présentations vidéos[2], tout devient automatisé, les articles seront informatisés, rangés puis sélectionnés par des navettes automatiques. L'emballage sera aussi mécanisé, les ouvrier-es ne seront là que pour charger et décharger les camions et aussi surveiller les machines. Les conditions de travail seront d'autant plus exécrables que les rendements demandés deviennent de plus en plus hallucinants. Avec ce nouvel outil de production, le colis doit être préparé dans un délai de 2 heures et expédié le jour même pour une livraison le lendemain !

Dernier projet mégalo et en lien avec la Redoute, le « Projet Blanchemaille » qui verrait le jour dans des locaux laissés vacants par le groupe à Roubaix. Celui-ci est porté par le maire de la ville, Guy Delbar (UMP) mais aussi Euratechnologies qui est le centre des nouvelles technologies à Lille en hébergeant entre autre Microsoft, IBM, etc. L'objectif est de créer un pôle régional pour le e-commerce pour attirer des géants du secteur comme Vente-privée.com ou Showroomprivé. Amazon n'a plus qu'à bien se tenir, la concurrence arrive mais partage tous ensemble les pires conditions de boulot qui soit : contrat merdique, flexibilité à en crever, managering totalitaire. Nous voilà prévenus et plus que jamais, il faut tirer les leçons de nos défaites pour un jour espérer renverser la machine et le monde qui va avec.

Fabien

2 - A voir pour se rendre compte de l'ampleur de la mécanisation : https://www.youtube.com/watch?v=TikbC7_yeNs&feature=youtu.behttps://www.youtube.com/watch?v=TikbC7_yeNs&feature=youtu.be et https://www.youtube.com/watch?v=LuvrP1QKsdk&feature=youtu.be

Le point sur la situation des sans-papiers à Calais

Retour en quelques points sur la situation des sans-papiers en attente de passage vers la Grande-Bretagne.

Petit retour en arrière sur la situation des migrants à Calais : Natacha Bouchart, maire UMP de Calais, a été élue une première fois en 2009, puis une nouvelle fois en 2014. Elle remplace le communiste, Jacky Hénin qui pendant de nombreuses années a pratiqué pour ainsi dire la même politique que son héritière. En automne 2009, M. Besson, alors ministre de l'immigration sous Sarkozy, avait fait évacuer et raser la « jungle ». Ce campement de migrants s'était déjà relativement vidé avant l'intervention policière puisqu'elle était annoncée et médiatisée.

Cette pratique de l'Etat est courante et permet au pouvoir local de capter des électeurs réceptifs à la stigmatisation de « l'étranger ». A force d'entendre que ces gens ne sont pas « chez eux », bon nombre de « citoyens » ont finit par admettre qu'ils sont à l'origine de tous les soucis de leur quotidien.

Pendant ce temps, des squats ont continué de s'ouvrir avant et après la « jungle » (qui était principalement occupée par les afghans à l'époque), dans de vieilles maisons abandonnées, d'anciennes usines, par ailleurs d'autres camps ont également vu le jour... N. Bouchart a progressivement orchestré une chasse à tous ces squats, sans se soucier de précautions juridiques. Elle a également appelé la population à se livrer à la délation lui offrant une adresse internet où livrer des informations sur les ouvertures de squats... Des militants pour le droit au logement ont alors commencé à cette même période, à ouvrir de nouveaux lieux de vie en se référant aux lois existantes, quitte à aller devant les tribunaux, faire traîner les procédures, défendre « le droit à un toit pour tous ». Les bâtiments vides et inutilisés de la municipalité étaient alors convoités.

La maire de Calais est allée jusqu'à s'indigner du manque d'initiative du gouvernement Sarkozy sur le terrain. Elle a donc déposé un recours au tribunal administratif de Lille pour anticiper et autoriser une expulsion, avec pour autre exigence : la destruction des biens des sans-papiers. C'est à dire le peu d'effets personnels qu'ils peuvent avoir en leur possession, le matériel qui leur permet la survie dans des conditions déplorables. Résultat : l'expulsion lui est accordée mais pas la destruction des biens, ce qui, soit dit en passant, n'a pas été respecté car les biens ont été détruits dans le feu de l'action par les forces de l'ordre de la commune.

SUR LE FOND, UNE SITUATION INCHANGÉE

Depuis plusieurs années, les conditions de survie des sans-papiers sont dénoncées par diverses organisations humanitaires qui soutiennent et essaient d'aider toutes ces personnes. Il y a un manque important de nourriture, d'abris, de soins, d'accès à l'hygiène et aux vêtements etc... Une nouvelle évacuation totale des lieux de vie est prévue pour le mois d'avril.

Le département, lui non plus, n'est pas en reste pour dénoncer la présence des sans-papiers, présentés comme un fardeau financier et la source principale d'insécurité dans la ville. Les migrants sont amplement stigmatisés. Ils ne semblent pourtant pas vouloir terroriser la population. Miséreux, traqués, acculés sur ce morceau de territoire, ils errent dans Calais, meublent le temps interminable à tenter de survivre en rêvant encore de passer de l'autre côté de la Manche.

Plus de dix ans après la fermeture du camp de Sangatte (fermé par N. Sarkozy en 2002) et l'évacuation de la « jungle », les objectifs des gouvernements successifs ont toujours été d'éradiquer les lieux de vie et d' ali-



menter la thématique sécuritaire. La lutte contre les “passeurs” et leur arrestation demeure le cœur du discours officiel, un rabâchage incessant médiatique et politique. En pratique, les flics n'arrêtent pas grand monde, éventuellement quelques mômes, petites mains occasionnelles des mafias. En fin de compte, les migrants sont toujours présents et croupissent dans les rues et des endroits indignes.

En une vingtaine d'années, avec l'évolution du contexte international, l'échantillon des nationalités s'est élargi. Arrivent désormais sur le littoral des migrants d'origine : soudanaise, érythréenne, afghane, syrienne, albanaise, iranienne, somalienne, éthiopienne ... des communautés dorénavant constituées non plus exclusivement d'hommes jeunes mais également de femmes et d'enfants.

Calais est le reflet de la brutalité et de la sauvagerie du capitalisme où s'additionnent les drames humains. Ceux de la population locale sinistrée par la misère et celle des sans-papiers enlisés dans cette ville dans l'espoir d'atteindre les côtes anglaises.

LA PRÉSENCE POLICIÈRE SUR LE LITTORAL

A Calais, les forces de l'ordre patrouillent jours et nuits. Bernard Cazeneuve, l'actuel ministre de l'intérieur a renforcé leurs effectifs en octobre dernier, à la suite d'une manifestation de policiers aux côtés de commerçants, d'agriculteurs ou de simples citoyens pour réclamer plus de sécurité et de moyens. Depuis ce renfort, il y aurait un total de 450 policiers et gendarmes mobilisés dans la ville, dont une demi-compagnie de CRS et des agents de la PAF, pour un nombre de migrants qui dépasserait les 2000 depuis l'année dernière.

Le dimanche 11 janvier, la France acclamait sa police, endeuillée par les attentats des jours précédents, pendant ce temps, les violences policières envers les migrants (et autres) se poursuivaient et ne semblaient gêner que très peu de monde.

En effet, d'après certaines organisations humanitaires, les sans-papiers et demandeurs d'asile vivant dans le dénuement à Calais, subissent du harcèlement et de l'exaction quotidienne de la part de la police : passages à tabac, agressions au gaz lacrymogène au moment où ces personnes se déplacent dans les rues de la ville où tentent de se cacher dans les camions pour essayer d'atteindre l'Angleterre. L'organisation « Human Rights Watch » déclarait en janvier dernier à ce propos : *19 personnes, dont 2 enfants, ont déclaré que la police les avait maltraitées au moins une fois, notamment par le biais de passages à tabac. 8 ont eu des membres fracturés ou d'autres blessures visibles, qui ont été causées par la police à Calais et dans les environs. 21, dont 2 enfants, ont confié que la police les avait aspergés de gaz lacrymogène.*



Le dernier gadget sécuritaire en date fut l'érection à la fin de l'année 2014, d'une barrière « anti-migrants » à la demande du préfet du Pas-de-Calais, Denis Robin. Elle a été installée sur la zone portuaire afin d'empêcher les migrants « d'emprunter » les ferrys. Il a fallu peu de temps à de fortes rafales de vent pour avoir raison de cette barrière de 4 mètres de haut, surmontée de barbelés et d'un coût de 15 millions d'euros versés par l'Etat anglais.

OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL

Ouvert depuis mi-janvier, le centre propose des repas le soir à 450 migrants qui viennent sur le site pour la distribution. Ils disposent également d'un accès aux toilettes et à l'électricité. L'ouverture définitive de l'accueil de jour sera opérationnelle en avril. Bernard Cazeneuve et Natacha Bouchart ont signé une convention entre l'Etat et la municipalité pour la mise en place de ce centre. « Une réponse humanitaire » liée à l'afflux important de migrants. Le ministre de l'intérieur évoque au passage les « difficultés de l'exode » et salue les élus qui « font de leur mieux pour soulager la détresse dans le respect de l'ordre républicain ».

SOULAGER LA DÉTRESSE ?

Le bidonville sur le site de l'usine chimique Tioxide, ou celui dans le bois qui borde le complexe industriel témoignent à eux seuls de l'indignité des conditions de vie des sans-papiers. Ils n'ont là-bas, ni eau, ni électricité, ni toilettes, des hommes, des femmes, des ados, des petits s'y entassent dans une situation d'insalubrité totale ... Il fait froid à Calais, le vent souffle en rafales, mais les hébergements d'urgence ne sont pas accessibles tant que la température ne s'affiche pas au-dessous de -5°. De plus, les places d'hébergement étant très limitées, la majorité des migrants se retrouve dehors ou au mieux dans leur misérable tente.

En attendant, quelques militants internationaux (no borders) et des anti-fascistes font face rituellement à une petite clique d' identitaires locaux apparue depuis peu. Proches de l'Oeuvre-Française, la bande de nazillons baptisée « Sauvons Calais » alimente la haine envers les migrants en faisant circuler de fausses rumeurs, nourrissant de la sorte la polémique pour le plus grand plaisir des journalistes locaux ... Rien de surprenant à cela alors que la situation n'est plus envisagée sous l'angle politique et en lien avec la réalité locale, mais particularisée et traitée sous l'angle humanitaire même par les “radicaux” de passage ...

Mélanie, Boulogne-sur-mer

Pour la ZAD du Testet c'est donc stop!?

La détermination des zadistes reste entière, mais ici comme ailleurs pour continuer de résister, il faudra instaurer le dialogue et sortir du discours pro ou anti, et se recentrer sur les véritables enjeux qui sont l'exploitation et la marchandisation de nos vies par la société capitaliste.

Petit résumé sur l'intervention radiophonique d'un militant du collectif de "tant qu'il aura des bouilles" opposé au barrage de Sivens.

Après la mort de Rémi FRAISSE, beaucoup de personnes sont restées sur place et ont participé au développement de la ZAD. Dans le même temps un premier rapport d'expertises était fourni à la ministre de l'écologie. Ce rapport permit au ministère de l'écologie de rebondir, après la mort de Rémi FRAISSE, en décrétant l'arrêt des travaux. Après les pourparlers entre les différentes composantes institutionnelles des anti et des pro, le ministère de l'écologie, en étant l'arbitre, demandait un rapport complémentaire plus poussé, dont son rendu eut lieu fin janvier. La décision prise est d'attendre la réunion du conseil général du Tarn en date du 6 mars qui devra voter l'option prise entre les deux solutions proposées par le rapport complémentaire, soit un barrage plus petit sur le même lieu ou des retenues culinaires hors zone. Entre la fin janvier et le 6 mars, beaucoup d'événements vont se passer:

1- Procédures d'expulsion des parcelles bâties et non bâties, mais pas d'expulsion avant le 6 mars.

2- Blocage pendant deux week-end en février, par les pro de la ZAD, de multiples exactions et violences sont commises par les pro sur les anti, zadistes ou soutien.

3- Pendant la semaine du 2 au 6 mars, encerclement et blocage complet de la ZAD par la FNSEA et des membres du front national, avec son cortège de violences.

4- Vote le 6 mars du conseil général du Tarn pour l'option d'un barrage sur le même lieu, sans plus de précision.

5- Dans la foulée, le 6 mars, l'expulsion des zadistes avec un impressionnant dispositif policier, dix gendarmes pour un zadiste.

Pendant ces semaines, les gendarmes sont apparus comme des "casques bleus". Une force d'interposition volontairement spectatrice des scènes de violences, tant sur la voie publique que sur la ZAD, commis par les membres de la FNSEA et leurs milices sur les opposant(e)s. Et tout cela dans un silence assourdissant des médias locaux ou nationaux.

Suite à l'expulsion, une ZAD sur la place de la libération à Gaillac, s'est fait sortir militairement. Des AG ont été rendues difficiles par la promulgation de deux arrêtés municipaux, interdisant tout rassemblement en rapport avec le barrage de Sivens.

Quelle est donc la stratégie pour la suite des actions ?

Dans un premier temps, une attente juridique sur les recours déposés pour des jugements sur le fond, les études complémentaires du futur projet qui devraient durer 2 ans, les résultats de l'enquête de la commission parlementaire, les élections départementales et le changement des élus, l'enquête judiciaire sur la mort de Rémi FRAISSE.

Dans un deuxième temps, une réflexion et une analyse sur ce qui s'est passé, les moyens possibles pour le maintien d'une opposition sur le terrain qui apparaît difficile avec l'ambiance délétère dans la région et la menace permanente de l'intervention des milices de la FNSEA. Mais depuis le début de la lutte, l'imagination a toujours été présente et malgré les difficultés de la situation, nous gardons l'espoir de trouver les solutions pour la lutte future.

LES ZAD SONT-ELLES EN DANGER ?

Ce qui s'est passé sur la ZAD du Testet n'est que l'avant goût de ce qui pourrait se produire à l'avenir. Le travail commencé après la mort de Rémi FRAISSE par le gouvernement VALLS avec l'assentiment de HOLLANDE, s'est déployé ces jours derniers à Sivens. Le prélude à cette politique gouvernementale a été l'après manifestation du 22 février 2014 à Nantes. La répression orchestrée, sanglante et judiciaire de la manifestation, de la désinformation des médias locaux et nationaux avec le soutien à peine voilé des institutionnels politiques et associatifs, entre "non-violents" et "violents", a permis l'instauration de la peur à manifester et légitimer les interdictions de manifester, pour le soutien aux ZAD et contre les violences policières qui auront lieu après la mort, le 26 octobre 2014, du militant écologiste à Sivens.

L'autre moment fort de cette politique gouvernementale a été les manifestations de soutien au peuple palestinien de l'été 2014 avec l'interdiction de manifester pour une certaine frange de la population (surtout des quartiers populaires) et de certain(e)s militant(e)s.

Suite à la mort du jeune écologiste, le ministère de l'écologie opte pour l'apaisement et convie les parties prenantes, enfin pas toutes "les républicaines", aux dialogues pour sortir de l'impasse. Les associations citoyennes fortes de cette reconnaissance, vont pouvoir enfin participer à cette démocratie de salon. Cette farce démocratique et la politique gouvernementale qui s'est déployée depuis plusieurs mois va aboutir à l'amoindrissement du soutien militant aux manifestations, prévues le 21 février 2015, de Toulouse et de Nantes. Alors que le 22 février 2014 à Nantes entre 40000 et 50000 personnes étaient présentes, seules 800 à Toulouse et 2000 à 3000 à Nantes seront là. Le travail de sape aura raison de la ZAD du Testet, où seule une cinquante de zadistes sans quasiment de soutien extérieur seront sortis manu-militari de la zone le 6 mars et dont 21 d'entre eux (elles) seront placé(e)s en garde à vue.

Pendant que la ministre de l'écologie optait pour "le dialogue", le premier ministre choisissait le soutien de la FNSEA et sa milice frontiste, (comme il l'avait fait avec le MEDEF en passant en force sur la loi Macron), en lui offrant la simplification de la réglementation environnementale (ICPE / Installation Classée Pour l'Environnement), la multiplication des retenues d'eau pour l'irrigation, moins de contrôle des exploitations, embauches des jeunes - simplification de l'usage des échelles et des machines jugées dangereuses, agriculture innovation 2025 - bio contrôle - biotechnologie, robotique, OGM et dérivés. Le premier "sinistre" en choisissant la cogestion du monde rural avec la FNSEA relayant le discours pétainiste sur la ruralité, oublie que la France rurale de l'époque c'était 50% de la population active contre 4% aujourd'hui. Le député PS et conseiller général du Tarn, Jacques VALAX lors des questions au gouvernement à l'assemblée nationale, s'empressera de remercier la FNSEA pour son action sur la ZAD du Testet.

Alors que la débandade de la gauche et de l'extrême gauche se confirme et que le gouvernement fricote avec la droite extrême, quel devenir pour les ZAD et les autres collectifs d'opposition là, un aéroport, un center parc, un incinérateur, un parc éolien, une maison des associations, une ligne TGV, un golf, une ligne THT, un TAV, un contournement autoroutier, un méthaniseur, une chaudière biomasse, un enfouissement de déchets radioactifs, etc. La survie de toutes ces oppositions passera nécessairement par la prise en compte par les anti et par les pro, que nous sommes tou(te)s des exploité(e)s, que c'est par une lutte commune de classe, par la prise en compte et l'écoute de toutes les parties prenantes que pourra émerger le changement de la société capitaliste en une société sociale, solidaire, écologique et démocratique. Et non pas en une croyance illusoire d'un changement par les urnes. Là, est l'enjeu pour le devenir des ZAD et des autres projets utiles aux capitalistes.

OCL Moulins





Big Brother

Contrôle d'identité au faciès

Le principal sujet de friction avec la police et bien souvent le point de départ de ses exactions sont bien évidemment les contrôles d'identité. Ces contrôles sont encadrés par l'article 78-2 du code de procédure pénale. Les officiers, agents et adjoints de police judiciaire peuvent inviter à justifier, par tout moyen (la carte nationale d'identité n'est pas obligatoire) de son identité, toute personne à l'égard de laquelle existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner : qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ; ou qu'elle se prépare à commettre un crime ou un délit ; ou qu'elle est susceptible de fournir des renseignements utiles à une enquête ; ou qu'elle fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire. Evidemment, toute « gueule de métèque » éveille une suspicion sous l'uniforme ! C'est ainsi qu'une enquête réalisée en 2009 à Paris par deux chercheurs du CNRS, mettait en évidence que, statistiquement, le risque d'être contrôlé est, en moyenne, au moins 6 fois plus élevé pour un Noir ou un Arabe que pour un Blanc. Il s'agit donc bien de la discrimination au faciès. Le candidat Hollande avait promis en 2012 de lutter contre le « délit de faciès » en imposant aux flics de fournir un récépissé après chaque contrôle d'identité. Les syndicats de flics se sont mobilisés contre ce récépissé entraînant son refus par Valls. Les promesses n'engagent que les imbéciles qui y croient.

Par contre, 13 personnes s'estimant victimes de « contrôle au faciès » ont assigné l'Etat en justice en 2012. En première instance elles ont été déboutées en octobre 2013. Ce tribunal avait estimé que le caractère discriminatoire des policiers, pourtant criant, n'avait pas été prouvé par ces personnes dont le seul point commun était d'être noir ou arabe. Elles ont fait appel et passaient devant la cour d'appel de Paris le 25 février. Elles ont bénéficié du soutien implicite du Défenseur des droits et la décision est attendue le 24 juin.

A suivre !

Source : ldh-toulon.net

Mobilisations contre les violences poli–cières

L'Union sacrée du 11 janvier où on a vu une partie de la foule applaudir la police, n'a pas caché très longtemps les mobilisations contre les violences policières. Le 24 janvier, une journée contre les violences policières et la répression étatique a été organisée à Montpellier. Une centaine de personne a manifesté du quartier de Figuerolles au centre-ville aux cris de « la police tue, la police mutile ». Il s'en est suivi un débat autour des témoignages de personnes ayant subi des violences policières. Le 5 février, un rassemblement festif avec débat contre les violences policières s'est déroulé sur le parvis de la fac Paris VII. Le 14 février a eu lieu une marche contre les violences à Montreuil (93). Prétextant que cette ville fait désormais parti du Grand Paris, après avoir encerclé la manif les flics ont palpé et contrôlé l'identité des marcheurs. Le 21 février, un rassemblement a réuni une centaine de personnes place de l'Hôtel de ville du Havre en mémoire de Mohamed décédé en garde à vue le 7 août 2014 et Abdoulaye décédé après avoir reçu 10 balles de deux policiers le 16 décembre 2014. Le 21 février, toujours, 3000 personnes manifestaient à Nantes et plusieurs centaines à Toulouse pour protester contre les mutilations et les morts causées par la police que subissent les habitants des quartiers populaires et les militants contre tous les projets inutiles de l'Etat. Les flics ont encore tiré des balles de défense à hauteur de tête. Une vingtaine de personnes a été interpellée dont une, blessée par un flic, a été condamnée, le 23 février, à une peine de prison et à payer une amende au flic concerné. Le 15 mars, dans le cadre de la journée internationale contre les violences policières, un rassemblement a eu lieu place du Trocadéro à Paris. N'oublions pas que chaque année peut être recensée plus d'une dizaine de personnes tuées directement par la police ou mort à cause de leurs actions. Trop de victimes et de familles laissées, après des années d'attente, dans un déni de justice ; trop de non-lieu rendu constamment.

Sources : Résistons ensemble, bulletin n°139 de mars 2015 (resistons.lautre.net) ; urgence-notre-police-assassine.fr

Sus à la transmission de nos données de connexion !

La transmission à l'Etat de nos données de connexion par les opérateurs est effective depuis le 1er janvier 2015 où le décret d'application de l'article 20 de la loi de programmation militaire est sorti. Mais cela pourrait être remis en cause. En effet la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a invalidé, le 8 avril 2014, la directive européenne sur la conservation des données au motif que l'obligation était disproportionnée, notamment parce qu'elle s'applique à l'encontre « des personnes pour lesquelles il n'existe aucun indice de nature à laisser croire que leur comportement puisse avoir un lien, même indirect ou lointain, avec des infractions graves ». C'est ainsi que l'Irlande, l'Autriche, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, les Pays-Bas et la Bulgarie ont annulé leur législation exigeant la conservation des données de tous les internautes et abonnés à la téléphonie, sans distinction. Le gouvernement français, en plein délire sécuritaire, fait, évidemment, la sourde oreille à se mettre en conformité avec cette décision de la CJUE. Pour l'aider, l'association « La Quadrature du Net » vient de déposer un recours au Conseil d'Etat.

A suivre !

Sources : numerama.com et la Quadrature du Net

La CNIL se fâcherait ?

Les ministères de l'Intérieur et de la Justice viennent d'être mis en demeure par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) de respecter les délais de communication des fichiers de traitement des antécédents judiciaires (TAJ). Ce document, commun à la police et à la gendarmerie nationale, est exigé dans le cadre des enquêtes judiciaires mais aussi dans des enquêtes administratives concernant certains emplois publics ou sensibles, soit environ 1 million d'emplois.

« Les services de la police nationale et les parquets ne respectent pas les délais qui leur sont impartis pour traiter ces demandes de droits d'accès indirect. Si, en moyenne, les demandes sont traitées dans un délai de 12 à 18 mois, certains dossiers sont en souffrance depuis 2010 ». Pour la Cnil, ces retards sont dus à un défaut de saisine des parquets et des services de police dans les délais prévus par la loi.

La Cnil s'inquiète aussi de l'absence de mise à jour du TAJ, notamment « en cas de suites judiciaires favorables intervenues dans les affaires concernées ». Le TAJ, comme ses prédécesseurs les fichiers STIC et Judex, est toujours truffé d'erreurs ce qui entraînent des refus d'agréments et des pertes d'emplois.

La Cnil donne 3 mois à ces 2 ministères pour se mettre en conformité. En cas de manquement plus que probable, la Cnil pourrait décider de sanctions, qui peuvent aller de l'avertissement public à la sanction pécuniaire sans oublier… l'interdiction d'utilisation des fichiers… Chiche !

Source : ldh-toulon.net

Brother



La censure du Net sur ordre de l'Etat peut commencer

Un mois après le décret autorisant le blocage administratif des sites sur ordre du ministère de l'Intérieur, le gouvernement a fait publier le 5 mars au Journal Officiel le décret "relatif au déréférencement des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie et des sites diffusant des images et représentations de mineurs à caractère pornographique". Bel amalgame !
Le texte permet à l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) de notifier aux moteurs de recherche les sites accusés de relayer la propagande de terroristes, afin qu'ils soient déréférencés sur-le-champ, sans qu'un juge ne vérifie l'illégalité des sites en cause. Google et ses concurrents auront 48 heures pour prendre "toute mesure utile destinée à faire cesser le référencement de ces adresses", et devront le faire en respectant scrupuleusement "la confidentialité des données qui leur sont ainsi confiées". Pas question, donc, de publier les ordres de censure.
Le décret prévoit que l'OLCTIC ait l'obligation de vérifier "au moins chaque trimestre que les adresses électroniques notifiées ont toujours un contenu présentant un caractère illicite", et de notifier les moteurs de recherche et annuaires de tout retrait d'un site de la liste, pour que son référencement soit rétabli. Les policiers rattachés au ministère de l'intérieur se trouvent donc investis d'une mission para-judiciaire, au mépris des règles de séparation des pouvoirs. Une personnalité issue de la CNIL aura la possibilité de contrôler la liste des sites censurés, pour repérer d'éventuels abus. Le déréférencement sur ordre policier des sites de propagande terroriste avait été introduit par un amendement du Gouvernement présenté à la dernière minute, lors des débats sur la loi anti-terrorisme de novembre 2014. Le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve avait alors expliqué en séance que le dispositif proposé était identique à celui déjà prévu pour les sites d'argent en ligne, ce qui était mensonger. La loi sur les jeux d'argent en ligne prévoit que le déréférencement peut être ordonné par un magistrat, le président du TGI de Paris, et non directement par l'exécutif. De plus, les déréférencements de sites demandés au juge par l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne se fondent sur un élément objectif, l'absence d'homologation du site, alors que le déréférencement de sites de propagande terroriste se fonde sur une appréciation complètement subjective.
Le terrorisme n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'un consensus au niveau international. Et pour cause… En France, l'article 412-1 du code pénal liste une série de crimes et de délits qui sont considérés comme des actes de terrorisme (meurtres, enlèvements, détournements d'avions, dégradations, vente d'armes, blanchiment d'argent), mais pour être qualifiés de "terroristes", ces actes doivent avoir été commis "intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur". De quoi laisser beaucoup de marge d'interprétation.
Les événements récents consécutifs aux attentats de janvier 2015 à Paris ont rappelé que l'Etat avait une vision très large de l'apologie du terrorisme, au mépris de la liberté d'expression.
Source : numerama.com

Violence policière homophobe

Thomas et plusieurs membres d'un collectif Queer féministe se sont retrouvés une heure avant pour aller à la manifestation contre les violences policières du 21 février 2015 à Nantes. Ce groupe a eu déjà 2 contrôles d'identité avant la manif. En quittant la manif qui s'est très bien déroulée, Thomas avec son sac à dos et ses pancartes a subi un troisième contrôle d'identité effectué par la police en tenue anti-émeute. On lui a demandé de balancer les noms des jeteurs de bombe de peinture… sans succès. On lui a vidé son sac à dos par terre. Thomas a été forcé à s'agenouiller . Il s'est fait frapper aux chevilles à coup de pieds et a subi de multiples humiliations graveleuses. Les flics lui ont confisqué un mégaphone, un masque de ski et des médicaments, lui ont piétiné ses disques et déchiré ses pancartes. Thomas n'a pu porter plainte seulement que le lundi 23 février pour violence par personne dépositaire de l'autorité publique et injures discriminantes envers une orientation sexuelle à caractère publique, mobile : homophobie. A suivre
Source : communiqué de presse du collectif Queer

Les discriminations envers les Roms

Dans le dernier rapport d'Amnesty International, concernant la France, parmi les points les plus importants figurent évidemment : Les expulsions et discriminations contre les Roms, les violences policières et les réfugiés.
Plus de 19 000 personnes vivaient au début de l'année 2014 dans 429 bidonvilles. La plupart d'entre eux étaient des migrants Roms originaires de Roumanie, de Bulgarie et de l'ex-Yougoslavie. Plus de 11 000 personnes ont été expulsées de force au cours des neuf premiers mois de l'année 2014. La ministre de l'Egalité des territoires et du logement avait annoncé le 31 janvier 2014 un plan visant à fournir des solutions de logement dans la durée aux habitants des bidonvilles. Une convention a même été signée le 28 février 2014 entre le gouvernement et Adoma (ex-Sonacotra), un fournisseur d'hébergement financé par l'Etat. Dans la foulée, quelques communautés expulsées de campements se sont vues proposer un relogement. Mais la plupart des familles expulsées n'ont finalement pas été relogées. C'est ainsi que, par exemple, le 18 juin 2014, environ 400 personnes ont été expulsées par la force de La Parette, le plus grand campement précaire de Marseille. Seules 150 personnes se sont vues proposer un hébergement précaire.
Les autorités françaises ne recueillent pas de données sur les crimes et délits motivés par la haine et spécifiquement dirigés contre les Roms (contrairement à d'autres minorités !). Et pourtant les associations ont signalé plusieurs attaques violentes les visant. Notons que du côté de la Justice, l'enquête pénale ouverte contre 4 policiers qui avaient blessé un Rom en novembre 2011 lors d'une expulsion forcée à Marseille n'était toujours pas terminée fin 2014.
Source : Rapport annuel 2014/15 d'Amnesty International

Baisse tendancielle de la vidéosurveillance au Royaume–Uni!

Alors que la vidéosurveillance connaît un essor important en France, il semble qu'elle connaisse un reflux en Grande-Bretagne. Ce pays possède le plus important réseau de caméras (de 4 à 6 millions selon les estimations). Au départ ce reflux est dû à la baisse des subventions publiques où les municipalités ont été contraintes de réduire leurs dépenses. Déjà notons que tous les observateurs s'accordent pour dire que la vidéosurveillance est inutile pour la prévention des attentats, de la grande criminalité violente. Toutes les études montrent que la présence de caméras a peu d'effet dissuasif sur les délits autres que le vol de et dans les voitures.
Certaines caméras étant éteintes faute de financement, des études ont été menées afin d'en connaître les conséquences. Des rapports soulignent que ces suppressions n'entraînent pas une hausse importante de la criminalité ou de comportements anti-sociaux. Mais, même si les systèmes publics sont confrontés à des baisses, il y a une hausse des caméras privées et à usage domestique, ce qui fait dire à certains opposants que la réduction des coûts conduit à une restructuration plutôt qu'à une réduction réelle de la vidéosurveillance. A suivre
Source : ldh-toulon.net



Avec ou sans aéroport... que faire de la ZAD?

En avril et en mai, le verdict de certains recours juridiques contre le projet de Notre-Dame-des-Landes sera prononcé. Le mouvement d'occupation de la ZAD réfléchit à différents scénarios, face à un pouvoir politique ambivalent et des acteurs économiques clairement positionnés.

LE POINT SUR LA LUTTE ET LA TERRE

Le 25 mars à Saint-Nazaire, une famille habitant la ZAD depuis vingt ans était convoquée pour la troisième fois au tribunal à la demande de VINCI AGO (cf lexique ci-joint pour les sigles), en vue d'une expulsion de leur maison, rachetée alors qu'habitée. La solidarité du mouvement a répondu au harcèlement et à l'acharnement symbolique des porteurs du projet, alors que le statut des1650 hectares, nécessaires à l'aéroport et à la desserte routière (200 ha), est loin d'être réglé!

En effet, la résistance au projet s'articule notamment sur le refus de nombreux propriétaires et exploitants agricoles de se laisser exproprier.

Il faut différencier les propriétaires (souvent âgés) de parcelles louées en fermages -baux de terres agricoles sur trois, six ou neuf ans-, et les locataires utilisateurs des terres, exploitants agricoles en activité installés sur la zad même (pour trois d'entre eux) ou en lisière. Le conseil général a préempté des terres depuis quarante ans, à chaque départ en retraite d'agriculteur ou de mise en vente par un propriétaire. Il a transmis ainsi 850 ha à l'Etat, le vrai maître d'oeuvre du projet[1]. AGO en possède 150 ha. Le Conseil Général a tenté d'acheter à prix d'or la paix sociale en indemnisant 5000 euros par hectare certains gros fermiers, que la Chambre d'Agriculture a privilégiés ensuite pour l'attribution de fermages en dehors de la ZAD, en compensation; ces agriculteurs n'attendent qu'une chose si le projet capote: revenir sur leurs anciennes terres et grossir d'autant leurs exploitations. Mais il y a encore 47 exploitants qui refusent de signer leur départ ou lâcher leurs terrains (ces terres encore cultivées mais expropriées représentent 400 ha). Par ailleurs certains propriétaires ont vu leurs terrains expropriés (640 ha) contre leur gré – l'argent est placé à la Caisse des Dépôts.

Pour compléter le tableau, la chambre d'agriculture réattribue chaque année en baux précaires annuels les 800 ha possédés par l'Etat à certains agriculteurs, dont certains dédommagés grassement... En résumé, on a donc 450 ha de friches, bâtis, routes, chemins, 400 ha de terres de paysans résistants et 800 ha en redistribution ; sur ces 800ha, 220 sont occupés et cultivés par le mouvement d'opposition. Les situations des exploitants agricoles relèvent bien sûr d'une multiplicité de situations, trop longue à détailler ici. Il y a aussi une cinquantaine de fermes et maisons, cabanes ou caravanes disséminées sur les friches et les terrains.

UN RETOUR DES AGRICULTEURS..?

Avec l'offensive des maïssiculteurs, organisés en milices brutales contre la ZAD de Sivens sous l'oeil compréhensif des gendarmes, puis l'expulsion policière des zadistes le lendemain de la décision du conseil général du Tarn, Valls veut plier les résistances anti capitalistes qui se mettraient en travers de la relance économique et des grands travaux censés la favoriser. Mais une intervention policière à Notre-Dame des Landes peut s'avérer contre-productive, après le cuisant échec de l'opération César en Novembre 2012 et le drame de Sivens en 2014. Les recours au tribunal administratif seront rendus début avril, contre les arrêtés relatifs à la loi sur l'eau et les espèces protégées, puis la cour de cassation devrait fin juin rendre un jugement relatif aux arrêtés d'expulsion de terres. Quelques soient leurs résultats, quelque soit l'avenir du projet

BREF LEXIQUE ANTI AÉROPORT (à compléter avec les sites d'information)

ZAD: zone d'aménagement différé, créée en 1974 pour réserver des terres en vue d'un aéroport depuis 40 ans, rebaptisée zone à défendre par les zadistes squattant les terres et les maisons expropriées, pour certaines depuis 2009.
VINCI AGO: Aéroports du Grand Ouest, filiale de VINCI, la multinationale tentaculaire du BTP spécialiste des aéroports. AGO gère l'actuel aéroport Nantes Atlantique.
GFA: groupement foncier agricole, permettant d'émietter et répartir sur plusieurs milliers de propriétaires de quelques mêtres carrés, la propriété de terres collectives de fait. Au Pellerin, en Loire-Atlantique, les anti-nucléaires avaient ainsi créé un GFA pour empêcher ou gêner l'expropriation de paysans, menacés par un projet de centrale nucléaire.
PPP : partenariat privé public, permettant à l'Etat de faire construire des infrastructures aux frais d'entreprises privées, qui se remboursent ensuite en exploitant ou louant les dites infrastructures (hôpitaux, aéroports, autoroutes,...). La Cour des Comptes a dénoncé le coût réel des PPP, revenant bien plus cher pour la population que le classique financement étatique.
CDOA : commission départementale d'orientation de l'agriculture, formée de représentants de la Chambre d'agriculture, de l'administration et des collectivités locales, syndicats, MSA, experts, etc. Elle gère les droits d'installation, de production et d'attribution des terres. La CDOA modèle le milieu agricole selon les besoins et rapports de force entre les acteurs du secteur.
DREAL : direction régionale de l'environnement, aménagement, logement, cette administration regroupe d'anciennes administrations comme les Eaux et Forêts. Elle est chargée du barreau routier – 200 ha.
ACIPA: créée en 2003 et revendiquant 3000 adhérentes, principale association de la Coordination anti aéroport qui regroupe une cinquantaine de syndicats, partis, associations et ONGS.
CEDPA: créée en 2009, association de la Coordination regroupant les Elus Doutant de la Pertinence du projet d'Aéroport.
COPAIN44: regroupe depuis 2011 des associations de producteurs biologiques et un syndicat - la Confédération Paysanne 44- , très investis pour certains dans le maintien de cultures sur les friches de la ZAD. Le COPAIN 44 a notamment défendu avec les tracteurs vigilants la Châteigne, construite collectivement en novembre 2012 pendant l'opération César, impulsé la défense et la réoccupation de maisons et de fermes expropriées, relancé l'exploitation de friches et de terres du Conseil Général.
ADECA: créée en 1972, association des exploitants agricoles contre l'aéroport, où se côtoient diverses sensibilités.
Sème ta ZAD : assemblée bi-hebdomadaire ouverte fondée par des occupant-e-s de la ZAD, paysans de l'ADECA, du COPAIN. Elle a permis de nombreux projets agricoles hors cadre administratif.
CARILA: Collectif Anti Répression Issu de la Lutte anti Aéroport. Créé à l'origine pour défendre des paysans poursuivis par VINCI, il soutient les personnes impliquées « contre l'aéroport et son monde ».
CNCA: collectif nantais contre l'aéroport, sortant l'irrégulomadaire Nantes Nécropole pour une critique de la métropolisation, stratégie urbaine du Capital.
CUNCA: coll. Universitaire nantais contre l'aéroport, recoupant en partie le Collectif de soutien à Enguerrand, ou l'Anti Fasciste Action, très investi contre les armes « non létales » de la police, porteur de la Semaine des résistances en Février 2015.

1 - Ce dernier les mettra à disposition de VINCI AGO, concessionnaire pour la construction et l'exploitation pendant 55 ans de ce PPP hors norme et juteux, aux bénéfices garantis (!), tout en étant financé en partie par l'Etat et les communautés territoriales (région, département, métropole nantaise). Voir précédents articles de Courant Alternatif sur le site de l'OCL.

d'aéroport, l'Etat ne peut tolérer à long terme qu'un territoire, ses routes et ses usages échappent en partie à son contrôle.
L'abandon du projet d'aéroport, si difficile à avaler pour les notables socialistes régionaux et le patronat local, pourrait par contre faciliter l'isolement des occupant-e-s de la ZAD, le mot d'ordre "Contre l'aéroport et son monde!" ne faisant sûrement pas l'unanimité dans la Coordination anti-aéroport, où l'on trouve Europe-Ecologie- Les Verts, le MODEM...
Après la débâcle électorale des élections départementales de mars, en prévision des prochaines présidentielles en 2017 où le PS doit rassembler toute la gauche dés le premier tour pour espérer figurer au second, les écologistes seront probablement invités à rallier le gouvernement ; l'abandon du projet d'aéroport, s'il n'est pas décidé explicitement par les juges, pourrait bien être la condition du retour d'EELV au gouvernement, quelques mois avant les élections régionales et le sommet mondial contre le réchauffement climatique à Paris. Pour ne pas complètement perdre la face, le gouvernement sera tenté de rétablir la "légalité républicaine"sur la ZAD en y réintégrant les agriculteurs qui sont partis en acceptant dédommagements et compensations de terre. Ces derniers ne rêvent que de profiter de l'aubaine pour agrandir largement leurs exploitations, avec des terres rendues brusquement libres.

QUEL CHOIX POUR LES ZADISTES?

Les zadistes constituent un spectre "large", depuis les membres de l'assemblée "Sème ta ZAD", où l'on retrouve les agriculteurs du COPAIN qui apportent savoir-faire, expérience et coups de main, jusqu'aux primitivistes qui refusent la traction mécanique et animale et verraient d'un bon oeil le retour de toutes les terres à la friche, avec la cueillette comme activité principale de subsistance: La Terre est généreuse et pourvoira à tous nos besoins...
Les camarades de Sème ta ZAD ont fait pression sur la CDOA (cf encart ci-contre) pour qu'elle n'affecte pas 200 ha, via des baux précaires annuels, à leurs anciens exploitants qui ont bénéficié d'allocation de terres hors ZAD en compensation. Après l'opération César, des terres avaient ainsi été mises à disposition d'agriculteurs dont les champs avaient été copieusement piétinés lors des affrontements. Différentes productions vivrières de Sème ta ZAD, consommées sur place ou envoyées à des collectifs de lutte comme les sans-papiers de Calais ou les mal-logés à Toulouse, devraient aussi être reconduites cette année. Depuis novembre, une réflexion est menée sur les formes juridiques et collectives que pourrait prendre une installation légale sur la ZAD. Mi-mars, différents collectifs installés sur des terres agricoles depuis plusieurs années (comme Longomaï près de Forcalquier, et d'autres en Haute-Savoie, Ardèche, Drôme, Ariège, Cévennes,..) ont participé à des discussions et échanges sur leurs expériences. Mais au-delà de la différence de surfaces concernées (sur des terres retournées en friche, dans des zones désertifiées), il y a une grande diversité de statuts adoptés, d'habitats plus ou moins nomades, et à des échelles variables. C'est à la fois riche et un peu foisonnant, mais pourrait constituer une "coordination juridique" pour envisager l'après-aéroport. SCOP, EARL, GFA, installation classique, association loi 1901, SCI, tous ces statuts présentent des avantages et des inconvénients dont le moindre n'est pas l'identification d'individus gestionnaires et justiciables. L'exemple du Causse du Larzac, après l'échec de la création d'un camp militaire et la concession d'un bail emphytéotique aux habitants, n'est pas reproductible, puisqu'à part une exception ce sont des maisons familiales qui se sont maintenues. La création d'un GFA de 800 ha pourrait aussi poser un certain nombre de questions, assez éloignées d'une communisation des terres. Et quelle autonomie, les collectifs présents sur les terres pourraient-ils conserver?
Un ancien statut a été abrogé en 2013, les sectionnaux: ces terres appartenaient aux gens qui habitaient sur un territoire et le géraient collectivement ; la plupart des sectionnaux ont disparu au XVIIIeme siècle, convertis en communaux, propriétés des communes. Peut-on forcer l'Etat à reconnaître et rétablir cette forme juridique si éloignée de la sacro-sainte propriété privée, à la base du Capital? Vaste programme!

En cas d'abandon du projet d'aéroport, il sera nécessaire de ne pas attendre les offensives du pouvoir et de la Chambre d'agriculture qui ne mettra pas longtemps à répartir les champs aux "agriculteurs compensés", obéissants et pleins d'appétit. Si certains anti-aéroport se contenteront de voir les avions s'éloigner de leur jardin, ou même souhaiteront voir disparaître des voisins devenus gênants, il faudra bien se poser la question de regrouper de nouvelles forces sur un projet alternatif concret et accessible, pas forcément productiviste, sur une perspective vivrière notamment. L'aventure de la ZAD ne fait que commencer et pourrait ainsi intéresser beaucoup plus de monde qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent.

Nantes le 26/03/15

Rencontres anti-répression les 11 à Nantes Rezé et 12 avril ZAD-Fay de Bretagne

Suite aux mobilisations dénonçant la répression de la manifestation du 22 février 2014 (3 personnes mutilées, nombreuses condamnations, cf articles de Courant Alternatif), notamment les manifestations nantaises du 22 novembre 2014 et la semaine des résistances de la mi-février 2015, les collectifs de soutien à la lutte anti aéroport et des zadistes organisent un week-end de débats qui se déroulera les samedi 11 (Rezé) et dimanche 12 avril (Fay de Bretagne) avec la participation de l'ACIPA, COPAIN, ... Y seront abordés notamment la question des outils anti-répressifs (organisation, fonctionnement, structures,...) avec la participation du CARILA, quelle stratégie anti-répressive (communication, juridique,...), et enfin comment retrouver la cohésion du mouvement autour de la diversité des pratiques?
Le dimanche sera plus spécifiquement consacrée à la question de la lutte contre l'aéroport, à l'actualité et à l'avenir de la zad de Notre Dame des Landes.

Parmi les thèmes que nous voudrions aborder lors de cette seconde journée :

- point d'infos sur ce qui s'est vécu et organisé sur la zad ces derniers mois, ainsi que sur les recours restants....
- analyse de la situation et réflexions sur les initiatives à même de maintenir la pression nécessaire pour mettre fin au projet d'aéroport, et pour réagir en cas d'intervention/démarrage des travaux.
- point d'infos et discussion sur le foncier et ce qui se débat sur l'avenir de la zad en cas d'arrêt du projet. Chantiers collectifs pour construire en dur et à long terme.
- liens et soutiens à d'autres zads et luttes contre des GPII

Sur l'une et l'autre journée, l'idée est bien sûr que les comités aient aussi de l'espace pour échanger sur leurs initiatives locales.

Ali Ziri, une affaire et un film

Ni copinage, ni engouement subit pour le cinéma indépendant l'appel à financement collectif du film de Luc Decaster et de Zeugma production que nous relayons ici s'entend comme un soutien à une démarche politique, qui pourrait servir de prétexte à travers la promotion et la diffusion de ce documentaire à une dynamique de mouvement de dénonciation des crimes policiers.

ALI ZIRI, UN CRIME POLICIER EMBLÉMATIQUE.

En juin 2009, Ali Ziri se rend pour quelques jours en France. Ali est bien connu sur Argenteuil et dans son quartier, arrivé, en effet en France dans les années soixante, il a vécu pendant plus de quarante ans dans la commune, habitant les foyers pour immigrés de la ville, travaillant dans les diverses usines de cette ancienne cité industrielle.

Désormais à la retraite et alternant les séjours au bled, Ali est en France en ce mois de juin pour assurer les préparatifs du mariage de son fils. Ali rencontre un de ses vieux amis Areski Kerfali et passe une partie de l'après midi au bistrot, les deux hommes reprennent le véhicule d'Areski, après avoir bu, conduit par ce dernier.

Au premier carrefour, les deux hommes sont interpellés par la Police Nationale, l'alcootest s'avérant positif, ils sont bientôt menottés et transportés dans un car de police pour être placés en garde-à-vue au commissariat d'Argenteuil. L'interpellation est violente, très violente, et l'ambiance malsaine comme en témoigne Areski et comme le laisse entendre le rapport de la CNDS : «arrivés à 20 h 46 au commissariat (...) les deux hommes n'ont été conduits à l'hôpital que vers 22 heures, lors de la relève. La CNDS considère «inhumain et dégradant» le fait d'avoir laissé les deux hommes «allongés sur le sol du commissariat, mains menottées dans le dos, dans leur vomi, à la vue de tous les fonctionnaires de police présents qui ont constaté leur situation de détresse, pendant environ une heure» [1]

Tous deux sont ensuite transportés à l'hôpital. Ali Ziri y décède deux jours plus tard, à l'âge de 69 ans. Arezki Kerfali, 62 ans, ressort avec de multiples contusions et un arrêt de travail de 8 jours. Il raconte qu'Ali Ziri et lui-même ont été frappés par les policiers, et cherche, en vain, à porter plainte contre la violence qu'il a subie : sa demande est refusée par la gendarmerie d'Argenteuil et par le commissariat de police de Bezons.

Le parquet de Pontoise explique le décès d'Ali Ziri par «une fragilité cardiaque», et «une forte alcoolémie»[2]. Deux semaines après les faits, le juge d'instruction classe l'affaire sans suite. Il écarte «tout lien entre l'interpellation et le décès»[2]

Le fils d'Ali, Mohand Ziri, est choqué par la nouvelle, son père n'ayant jamais montré de faiblesses cardiaques. Il s'informe auprès d'un cousin vivant à Argenteuil et apprend que celui-ci a pu voir le corps de son père dont le visage portait des hématomes. Par ailleurs l'hôpital ne lui a restitué qu'une partie des vêtements déchirés du défunt : chemise et veste ont disparu.

À Argenteuil, soutenant les doléances de la famille, des habitants et une quinzaine d'associations locales se mobilisent et forment le collectif Vérité et justice pour Ali Ziri.

Ajoutant le mépris à l'horreur, le commissariat d'Argenteuil insiste pour que le défunt soit rapidement rapatrié en Algérie. Avec le soutien du collectif, la famille demande une contre-expertise, et une nouvelle autopsie. Ténacité de la famille et manifestations vont contribuer à ce que le 8 juillet 2009, le Procureur du Tribunal de Pontoise ouvre une information judiciaire pour homicide involontaire. Le 24 juillet 2009, l'Institut Médico légal de Paris rend les conclusions de la nouvelle autopsie : 27 hématomes sur le corps d'Ali Ziri et des signes d'asphyxie de type mécanique sur les poumons. Dans leur déposition en interne à l'IPGN (Inspection Générale de la Police Nationale), les policiers reconnaissent avoir utilisé la technique du pliage, technique qui consiste à maintenir de force l'interpellé la tête penchée contre les genoux. Cette méthode asphyxiante a été interdite pour la PAF en 2003 après avoir causé la mort d'un jeune éthiopien, Getu Hagos Mariame, 24 ans expulsé par la Police Aux Frontières[3], mais reste visiblement en cours pour les autres services. Les policiers justifient le recours à cette technique par la violence et l'agitation dont aurait fait preuve Ali.

Malgré ses demandes répétées depuis l'été 2009, Mohand Ziri, ne pourra obtenir l'autorisation de quitter l'Algérie. Et tandis que les trois policiers directement impliqués sont restés en fonction à Argenteuil, Arezki Kerfali, lui, est poursuivi pour outrage à agents.

LA COLLUSION HABITUELLE POLICE/JUSTICE.

En octobre 2009, le procureur de Pontoise proclame un non-lieu. Les juges n'ont pas trouvé bon de recevoir un témoin, en garde-à-vue ce soir-là, dont la parole contestait fortement la version policière. Dans son réquisitoire du 14 décembre 2011, le procureur a passé sous silence les faits que la CNDS avait dénoncés. Il a conclu en quelques lignes qu'aucune faute directe ou involontaire n'est imputable à quiconque.

Pourtant, le rapport de l'enquête de la CNDS, rendu le 10 mai 2010 est conséquent. Il commente les images surprenantes que lui révèle la caméra de surveillance du commissariat : « avec l'assistance de nombreux collègues, monsieur Ali Ziri a été littéralement expulsé du véhicule [rappelons qu'Ali Ziri est âgé de 69 ans]. Il est dans un premier temps jeté au sol, puis saisi par les quatre membres, la tête pendante, sans réaction apparente» . La commission propose même qu'une procédure disciplinaire soit ouverte contre les policiers «qui ont usé de la force de façon disproportionnée et précipitée ».

Mais fi, étape judiciaire après étape judiciaire, les magistrats ont prononcé des non lieux, déployant une énorme énergie à empêcher toute enquête sérieuse sur la mort d'Ali Ziri. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes considérera, contre l'avis du parquet général de Rennes, qu'il n'y avait pas lieu à procéder aux actes complémentaires d'instruction alors que la famille et même l'avocat général demandaient la réouverture du dossier, il n'y aura ni reconstitution, ni accès à la vidéo-surveillance du commissariat, ni audition des policiers présents ce jour-là demandés par l'un des avocats des parties civiles.

Au final malgré de sévères recadrages de la Cour de cassation qui avait cassé le précédant jugement de de la Cour d'Appel, reprochant aux juges successifs de n'avoir mené aucun acte d'instruction les magistrats rennais confirment le 12 décembre 2014 le non-lieu prononcé le 15 octobre 2012.

UN FILM SUR UNE LUTTE, UN FILM DE LUTTE.

Habitant d'Argenteuil et membre du collectif, militant au sein d'un précédent collectif de sans papiers, le réalisateur Luc Decaster est un témoin privilégié de la mobilisation pour Ali Ziri et de ces péripéties judiciaires. Au-delà du traitement d'une affaire de justice, le documentaire s'attache à représenter ce qu'une telle affaire suscite à l'intérieur d'une ville de banlieue ordinaire. Ainsi sont filmés les nombreuses actions dans la rue, les réunions internes du collectif, ainsi que les longues discussions avec les avocats, dans les halls des palais de justice. Au fil de la dramaturgie du film, se révèlent les incohérences et les insuffisances de la justice française lorsque des policiers sont mis en cause. Mais le film se veut aussi l'écho d'autres affaires qui ont défrayées la chronique ces dernières années :

Amine Bentounsi, abattu d'une balle dans le dos, Lamine Dieng mort étouffé dans un fourgon de police, Abdelakim Ajimi mort étouffé par plusieurs policiers, Abou Bakari Tandia mort des suites de sa garde-à-vue, Zyed Benna et Bouna Traoré morts électrocutés dans le transformateur où ils s'étaient réfugiés pour échapper à la police.

Tout autant que le fond c'est aussi la forme que Luc Decaster privilégie[4].

La majorité des productions documentaires intègrent les contraintes de la production télé et du CNC, notamment en matière de formatage (durée déter-

1 - Extrait du rapport de Commision Nationale de Déontologie (sic) de la sécurité chambre d'enregistrement des violences policières dont les différents rapports bien que soulignant régulièrement ces mêmes violences reste le plus souvent non suivis d'effet. Désormais supprimée ses prérogatives ont été intégrées dans le champ des compétences du défenseur des droits.

2 - Extraits des attendus du parquet de Pontoise.

3 - Le chef d'escorte a été condamné à six mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Bobigny pour l'"homicide involontaire". La sanction ne sera pas inscrite au casier judiciaire, ce qui permettra au condamné de rester dans la PAF. Ces deux autres collègues impliqués ont été relaxés

minée angles d'attaque personnalisés pour accrocher le téléspectateur par l'affect et non pas par l'intellect etc...). Luc envisageait dès le départ une œuvre cinématographique, sans voix off et assumant un parti pris artistique tranchant avec la création documentaire contemporaine, des 52 minutes vite expédiés destinés à des diffusions télévisuelles.
On comprend alors comment ce type de création a pu avoir du mal à exister.
La difficulté principal restant bien sur le financement. Première difficulté la forme : le tournage s'est déroulé sur plusieurs années. Luc tournait tout seul, de manière militante sans se payer les structures de financement publics n'étant pas adaptés à ce genre de démarches créatrices. Deuxièmement : le montage, la post production et la distribution, bien que la boîte de prod Zeugma Films, jouit d'une excellente réputation comme en témoigne ses précédents succès (l'excellent documentaire israelopalestiniens : Cinq caméras brisées) ces partenaires habituels ce sont désistés. Faute de financement du CNC, l'équipe s'est donc tournée vers la région Ile-de-France pour obtenir une aide. La région a prononcé une fin de non recevoir sans motiver son refus. Zeugma Film a donc eu recours au financement participatif, par l'intermédiaire du crowdfunding[5].

UN FILM PRÉTEXTE À UNE CAMPAGNE DE DÉNONCIATION DES CRIMES POLICIERS.

Tout doucement sans faire de bruit, le film fait son chemin a l'intérieur des réseaux militants, sa campagne de financement est ainsi prétexte à des initiatives publiques comme par exemple le concert du 14 mars au centre social de l'Attiéké à Saint Denis qui a permit la visibilité de l'initiative et une rencontre avec des collectifs des victimes de la police. Sa diffusion dans les salles de cinémas ou dans d'autres lieu à travers tout le pays sera l'occasion de porter à nouveau sur la place publique la question de l'action de la police et d'entrer en contact avec d'autres collectifs et familles de victimes. Trop souvent ces familles se retrouvent en effet isolées sans soutien à la merci d'avocats ou de récupérateurs politiques qui bien loin de leur prodiguer solidarité et soutien cherchent au contraire à tirer profit de la situation.
Si cette campagne portera en premier lieu la publicité du cas d'Ali Ziri, et pourquoi pas la demande de ré-ouverture de l'instruction, elle pourrait aussi à travers les discussions et débats à l'issu des projections être l'opportunité d'interroger collectivement la place politique qu'occupe la police dans notre société.
Pourquoi donc ne pas se saisir du prétexte de ce film pour de nouveau mettre en avant non seulement la question des crimes policiers mais aussi des comportements quotidiens de nos amis les bêtes car s'il est un domaine d'information qui n'encombre pas les colonnes des journaux, c'est bien celui concernant les activités de la police, voire de la gendarmerie française. Sauf s'il s'agit de bavures graves, les Français ne sont pas jugés dignes de connaître les harcèlements, au quotidien, qui s'exercent contre toute une frange de la population de ce pays. Un comportement grossier, injurieux, méprisant, provocateur, raciste, brutal et enfin sexiste, c'est tout ce que l'on peut attendre d'un «gardien de la paix» dont la mission initiale est d'assurer la protection des personnes et des biens. Sous la gauche, comme sous la droite, le comportement policier ne s'est guère amélioré. On nous dit que la police ne fait pas de politique et que son rôle se limite à veiller sur la sécurité des personnes et des biens. A qui peut-on encore faire croire une telle fable ? Conséquence directe de l'idéologie sécuritaire qui nous bourre le mou depuis tant d'années, notre vie est continuellement sous contrôle de cette présence policière de plus en plus étouffante. Pas un centre ville sans sa patrouille de flics, pas le moindre bled sans sa police municipale, pas le moindre magasin et transport en commun sans ses vigiles...
Le policier a toujours été l'élément indispensable d'une politique de rejet et d'exclusion, permettant de masquer les difficultés économiques et sociales. La police est, aujourd'hui, le meilleur bouclier d'un système politique et économique injuste où la volonté est nette d'inculquer à chacun de nous la peur, ce qui doit permettre ensuite tous les abandons, toutes les lâchetés dans une société en crise.
C'est aussi à cela que pourrait servir ce film, alors à nous de jouer !!!

Jean Mouloud

4 - Pour ceux qui souhaiteraient entendre les motivations de Luc, nous les invitons à écouter l'Egregore du 16 janvier 2015 (disponible sur le site de l'OCL) où Luc est interviewé.

5 - Tout ce qu'il faut savoir à ce sujet se trouve sur la plateforme kisskissbank (www.kisskissbankbank.com), taper Ali Ziri dans la fenêtre rechercher un projet. Pour les amateurs de solidarité à l'ancienne, faites péter les chèques et les billets à l'adresse du journal (chèques à l'ordre de La Galère sans oublier d'indiquer souscription Ali Ziri)

UN APPEL DU COLLECTIF URGENCE NOTRE POLICE ASSASSINE : UN COMBAT COMMUN

Aujourd'hui, tout le monde le sait. Rémi Fraisse a été tué par des gendarmes le 25 octobre 2014. Ils ont connu les causes de sa mort tout de suite. Ils ont menti, le Ministre de l'Intérieur a promis de ne pas les abandonner, et le Chef du Gouvernement nous a demandé de faire confiance à la Justice. Affaire close pour eux, qui ont hâte que nous "passions à autre chose".
Il n'est pas de volonté plus vaine. Car aujourd'hui, alors que les français moyens découvrent le processus de l'impunité policière - d'abord le crime, puis les mensonges pour criminaliser la victime et couvrir les tueurs, et enfin la protection de la hiérarchie jusqu'à celle de l'Etat - ils commencent à comprendre ce qui se déroule chaque mois dans les quartiers populaires.
Rémi a été tué dans une zone rurale. Il voulait que les choses changent, sans pour autant être un « militant » particulièrement engagé. Depuis plus de 30 ans, des centaines de personnes ont été tuées par la police en zone urbaine. Ils voulaient sans doute que les choses changent, sans pour autant être « militants ».
Rémi était dans une manifestation. D'autres fuyaient un énième contrôle d'identité, à tort ou à raison. D'autre, enfin, et pour la majorité, ne faisaient que ...rentrer chez eux. Aucun ne méritait la peine de mort, abolie en France depuis 1981. Tous méritent que la lumière soit faite sur les circonstances de leur mort, et la justice rendue à leurs familles brisées. Que la police tue est une chose, que l'Etat lui donne un permis de tuer en est une autre.
Nous n'avons pas tous les mêmes mots pour le dire, mais nous avons tous la même pensée. Les forces de l'ordre de ce pays ne protègent que l'Etat, et l'Etat le leur rend bien. Mais derrière cette réalité, il y a nos vies entre parenthèses. Ces vies volées, à la source d'une colère qui tient en deux mots : l'injustice et l'impunité.
On relève plus de 127 personnes tuées par la police entre 2000 et 2014. Est-ce le prix de la paix sociale ? Cette paix n'est pas une paix, c'est une guerre de basse intensité. Une guerre contre les pauvres, une guerre contre l'humain. Le bilan annuel de cette guerre permanente est aussi le suivant : 3 500 000 chômeurs, 150 000 sans-abris, 78 000 personnes incarcérées, 1 000 000 de licenciements économiques, 35 000 expulsions de sans-papiers... Les chiffres annuels de notre "démocratie" font froid dans le dos.
Il faut changer notre société. Et pour la changer, il faut désarmer, dans tous les sens du terme, ceux qui la contrôlent de manière inégalitaire, inéquitable et dangereuse, policiers comme politiciens. Nous n'aurons pas tous les mêmes solutions à apporter, pas les mêmes moyens de mise en œuvre, mais cette certitude nous unit dans notre combat.
Cela fait des années que des passerelles fragiles se construisent entre les luttes des centres et les luttes de la périphérie. Lorsque Villiers-le-Bel a flambé en 2007, les un-e-s et les autres se sont rencontré-e-s en solidarité avec les émeutiers condamnés. Ça n'a pas fait sourire le Ministère de l'Intérieur. L'Etat n'a jamais aimé que les opprimés s'unissent.
Qu'importe. Le mouvement est en marche. Aujourd'hui, nous marchons et agissons ensemble, faisant corps, chacun avec nos moyens et à notre niveau, non pas parce que nous avons une vision idéaliste et universelle du malheur qui nous frappe, mais parce que la France est malade, et qu'il est urgent de l'arrêter dans ses pas meurtriers, par tous les moyens nécessaires.
Parce que la fin de l'impunité policière n'est pas un enjeu minoritaire. A l'heure où milices fascistes et certains policiers marchent main dans la main, tabassant tout ce qui ne ressemble pas à un patriote docile, c'est un enjeu démocratique majeur, qui informe sur l'état de santé de notre pays.
Et dire que le diagnostic est alarmant relèverait de l'euphémisme.
URGENCE NOTRE POLICE ASSASSINE-STOP LE CONTROLE AU FACIES-RESEAU DE LUTTES CONTRE LES VIOLENCES SECURITAIRE

L'agriculture urbaine, blague ou utopie ?

Le bruit court en ville, la rumeur enfle : l'agriculture est de retour. Chassée depuis des décennies par les extensions urbaines successives, l'agriculture fait son retour en ville. D'où le nom donné à ce mouvement inattendu : l'agriculture urbaine !

Partout en ville, ça se murmure, ça se chuchote ... il paraît qu'on jardine ; qu'on s'occupe des abeilles, des oiseaux, des insectes ; liberté aux plantes sauvages, mellifères, et aux fleurs de peu de s'installer où elles veulent ; au pied des arbres de boulevard on sème des graines ; partout on en sème dans les interstices du trottoir, entre deux pavés disjoints, une brisure dans le béton ; plus loin on élève des murs végétaux ; la terre des délaissés urbains est retournée à la pelle-bêche ; on voudrait cultiver les ronds-points, puis les squares et les pelouses des parcs ; on fait des plans pour que les plus proches banlieues accueillent des fermes et des paysans ; plus haut des serres sont construites sur les toits des immeubles ; et des architectes aux airs sérieux veulent ériger des tours entières destinées à produire des légumes hors-sol à tous les étages !

Il y avait donc cette rumeur, mais les gens raisonnables croyaient à une plaisanterie du genre : construire les villes à la campagne et inversement. Cela ressemblait à une vaste blague, à une utopie puérile. Les gens se moquèrent : mousse médiatique qui retombera vite, animation socio-culturelle pas chère, coup de « com » municipal (la verdure ça plaît !), remplissage du 20 h télé, histoires de bobos oisifs ou de chômeur(-se)s « bien sûr assistés », en bref : du pas sérieux, des gamineries, du «marginal ». Ce fut la réaction générale. Et pourtant la rumeur reprit de plus belle ! L'agriculture urbaine se la jouait grosse caisse, ça sonne dans le vide mais ça fait du bruit !

En France ce mouvement d'agriculture urbaine commence à partir de la crise de la vache folle (1996/2002). La sécurité alimentaire, pilier du bien manger pour bien vivre, s'écroule littéralement. En ville, les gens vécurent mal leur dépendance aux décisions « insensées » prises à la campagne « pour faire du pognon ». Les circuits alimentaires classiques ne seront plus considérés comme fiables, et le soupçon va s'installer et durer. Pour répondre à cet effondrement psychologique, des gens organisent la distribution en ville (AMAP[1]) de produits agricoles en circuit court, privilégient le bio et passent des contrats avec des paysan(e)s. Mais les crises successives de la malbouffe et les fraudes récurrentes dans la chaîne alimentaire engendrent de nouvelles questions : c'est quoi un circuit court quand le produit est transporté sur plusieurs centaines de kms ? c'est quoi bio quand plus de la moitié du bio vient de pays étrangers et lointains ? c'est quoi une distribution en ville un peu rigide et pas toujours bon marché ?

Ce qui va faire franchir un pas à ce mouvement, ce n'est pas tant les questions posées sur l'alimentation (elles ont leur importance), que le nombre et la diversité des citadins qui se les posent. Impossible de faire un portrait-type de « l'agriculteur urbain », il est comme la ville : mélangé, bariolé, de tous horizons, jeunes, vieux, femmes, hommes, chômeurs(-ses), bobos, associatifs, naturalistes, écolos, militant(e)s, alters, etc. Il n'y a guère que les très riches qui peuvent ne pas se sentir concernés. Les « agriculteurs urbains » sont souvent de « leur quartier » qu'ils aimeraient re-campagniser, imaginant volontiers leur parking transformé en place de village, ils fatiguent de la ville telle qu'elle devient, ils veulent « prendre l'air» ! Tous ces gens concernés, ça fait du monde.

Un monde qui, à partir d'activités de circuit court, bio et associatives, s'est mis à réfléchir sur la place de la nature en ville. Ils furent eux-mêmes surpris de leurs conclusions : la nature est partout en ville, c'est nous qui ne la voyons pas.

Dans la préoccupation citadine, réapparaît toute une biodiversité négligée, alors qu'elle n'avait jamais quitté l'endroit (flore, faune, évolution naturelle, travail du sol, terre, production, fruits et



1 - AMAP, Association pour le Maintien de l'Agriculture paysanne propose des contrats à l'année à un paysan qui lui s'engage à apporter aux adhérents sa récolte . Circuit par définition sans aucun intermédiaire.

2 - Permaculture, mot-valise du début du XXeme siècle signifiant « agriculture permanente » ; il recouvre aujourd'hui de nombreuses pratiques, privilégiant le travail de la biodiversité et des écosystèmes aux gesticulations humaines désordonnées et non rentables.

légumes), une « nature » qui est bel et bien là. Et tout ce vivant gommé, presque invisible, utilise la terre. Sous le bitume, sous les pavés de la ville, il y a de la terre (on l'avait oublié depuis 68 !), une terre aux qualités certes disparates, mais il y en a partout, dessous ou à côté, par friche urbaine entière, par lopins oubliés, parkings abandonnés ou extensions jamais réalisées.
Nature, terre, ne manquaient plus qu'un peu de travail et d'enthousiasme.

LE RETOUR DE LA TERRE EN VILLE

Le stade suivant était tout tracé : faire pousser sur cette terre quelque chose de « naturel » : des légumes, des fleurs, des plantes aromatiques, élever des poules ou des lapins ou des vers de terre (pour la permaculture[2]) . Restaient bien de-ci de-là quelques jardins ouvriers ou familiaux d'autrefois, on y ajouta des potagers de quartier et des jardins aux appellations modernes : partagés, collectifs, spontanés, gratuits, autonomes, comme on veut, du moment que ça faisait des courgettes, des fraises, de l'estragon et de la ciboulette et que les coccinelles venaient s'y frotter.
Et l'enthousiasme aidant, on creusa même au marteau-piqueur et au burin des trous dans les trottoirs de rue très propre pour faire pousser des plantes pionnières capables de s'adapter aux conditions citadines : ainsi des cassias, arbustes aux fleurs jaunes. Dans les interstices de la ville un monde sauvage attendait les premiers rayons du soleil. La ville semblait vivre sur des failles d'où la nature préparait son irruption. C'est le RETOUR DE LA TERRE « en ville ». Fallait l'aider, être solidaire, faire quelque chose !

A côté de cet aspect idyllique : printemps renaissant, petites fleurs, papilles et papillons, il y a aussi dans l'agriculture urbaine un versant plus pragmatique. En toute chose il y a une marchandisation qui sommeille. Aussi, chez certains, germa l'idée de « fermes urbaines » présentées comme des potagers « en plus grand ». Bien sûr n'y seront pas convoqués tout à fait la même main d'œuvre ni les mêmes intentions que pour les jardins, les petites plantes et les oiseaux. Les fermes urbaines, relèveront plus du comment faire pousser des légumes sur Mars que du jardin potager en bas de chez soi.
On sait depuis des années faire pousser arbres et plantes sur des dalles en béton. Des essais de maraîchage sur des toits d'immeubles ou de supermarchés sont déjà réalisés ponctuellement en Europe avec des résultats semble-t-il honorables. Mais toutes ces tentatives « aériennes » sont basées sur l'utilisation d'une couche de terre plus ou moins épaisse épandue sur le toit. La véritable ferme urbaine de demain serait plus SF que cela. L'idée qui titille certain(e)s est la construction d'une tour en pleine ville, enrobage en verre, très haute, consacrée entièrement à l'agriculture hors-sol, c'est-à-dire où les racines des plantes ne sont pas en terre mais raccordées à des capteurs qui déclenchent l'approvisionnement de la plante sur demande (le terme technique employé est : en hydroponie). C'est déjà utilisé dans des régions sableuses ou pour certaines cultures (la fraise), il suffit d'apporter des intrants bio pour que les produits issus de l'hydroponie soient déclarés bio. Reste la dimension « naturelle » de l'ensemble qui là n'est pas entièrement au rendez-vous. Mais quelles sont les limites de la « nature » ? Et qui les fixent ?

ET ÇA MARCHE !

Oui, mais pourquoi ça marche ? Pourquoi ce mouvement d'agriculture urbaine s'étend-il ? Pourquoi cela touche-t-il une aussi grande diversité de gens, d'actions, d'intentions ?
Rappelons d'abord que les municipalités, qui se sont senties concernées, c'est-à-dire un petit nombre, ont diversement accompagné l'émergence de ce mouvement. Dans un premier temps interloquées face aux actions menées, elles ont essayé de « recentrer le débat » ce qui ne veut pas dire grand-chose sur le terrain : soutien ciblé souvent partiel selon les propositions d'actions, rappel des règlements en vigueur, inauguration quand il y avait quelque chose à inaugurer, et organisation de nombreux colloques sur le sujet au cours desquels des « professionnels » de l'encadrement urbain et des charlatans tentèrent de brosser dans le sens du poil élus et ambitions en se faisant mousser sur le sujet.
Revenons au : pourquoi ça marche ? Soyons terre à terre, le coup de pouce du départ c'est manger. Il va sans dire que ce souci est commun à la plupart des gens. Et sans exagération, il est universel.
Ensuite planter une graine, l'arroser et la regarder pousser, ce n'est pas compliqué, c'est à la portée de tous, ça ne coûte pas cher, et ça ne gêne personne. L'agriculture urbaine, ce n'est pas clivant. Tout le monde y adhère plus ou moins. D'autant plus que l'engagement est minime, libre de choix, de continuité ou non, de variétés d'approches.
Une liberté qui se concrétise par la rencontre d'autres gens de différents horizons, ce qui est rare et apprécié en ville, les habitant(e)s y vivent dans leurs réseaux (la plupart professionnels), la rencontre inédite y est difficile.
Enfin il y a une raison profonde à cet enthousiasme. Tout simplement, ça colle au rythme des saisons, et c'est de ce rythme que les citadin(e)s manquent le plus. De ces plages de plaisir et de détente, de cette respiration unique et humaine qui s'appelle : le changement de saison. C'est à peine si on le perçoit, sous la forme du comment s'habiller. Avec le retour de la nature et de la terre, ce sont d'autres attitudes, d'autres sensations et mots qui entrent en ville.
Nous aimerions ajouter une raison supplémentaire : la critique radicale de la ville. Une critique qui serait contenue dans toutes ces actions petites ou grandes, éphémères ou continues, déployant de tout petits moyens ou ayant des ambitions démesurées. Mais cette critique radicale ne nous paraît pas si évidente. Ni du fait des gens qui y participent, ni accompagnant les actions menées.

LE DIABLE EST DANS LES DÉTAILS : QUELQUES REMARQUES.

L'agriculture urbaine se présente de plus en plus actuellement en forme de « carrefour », de lieu de convergence d'activités nombreuses et qui sortent du cadre uniquement agricole (au sens de production, vente directe, circuits courts, expérience de gratuité). C'est aussi un carrefour, un lieu de convergence d'activités sociales (convivialité, comportements, loisirs, agri-tourisme, fermes pédagogiques, visite de fermes), naturalistes (protection de la nature, participation à la biodiversité), militantes (constitution de systèmes alimentaires alternatifs, état d'esprit zadiste, jardins) et esthétiques (nou-

LES FERMES URBAINES.

C'est presque l'aspect le plus utopique. Transformer les toits des villes en plates-bandes de maraîchage. C'est possible avec de l'argent à investir, avec des autorisations administratives et un goût certain pour la marchandisation. Les productions devront intégrer dans leur prix les difficultés propres aux lieux : plus-values maximales obligatoires. L'état d'esprit qui présidera à ce type d'opération risque de se heurter aux imaginaires des futurs clients : la seule véritable garantie de ce type de produits sera le « circuit le plus court du monde », alors le fameux étendard « du producteur au consommateur » sera levé fièrement (c'est déjà le cas à New-York peu habitué à l'irruption du producteur local !) . Même phénomène nécessitant encore plus d'argent avec les tours urbaines de 100 m de haut transformées en station agricole en hydroponie. Seuls les Etats ou les conseils d'agglomération (métropole) pourront financer ce genre de construction. Les promoteurs privés resteront sceptiques quand ils compareront le rendement foncier immobilier au rendement foncier agricole. Les prix au m2 des deux activités n'ont jamais joué dans la même catégorie !

veau paysage urbain). Nous avons là le socle à partir duquel s'est construite cette « vision » de l'agriculture urbaine. Un socle roboratif, bien garni, auquel manque un dispositif pour lancer la machine, les initiatives, le mouvement. Le dispositif de « campagne à la ville », le voilà ! Décrivons-le.
Ce dispositif nous arrive dans un emballage singulier composé d'éléments d'une campagne idéale, reposante, sereine : la « vraie campagne, celle qu'on aime ! ». Même si celle-ci est fabriquée du début jusqu'à la fin avec uniquement des éléments considérés comme plaisants.
En haut, en premier, la production (économie, technique, savoir-faire, main verte), puis la respiration (au sens d'espace, de parcelles, d'horizon), la sociabilité particulière (tout le monde se connaît, respect par le travail, valeurs de la ruralité), l'enthousiasme (au sens d'amusement, de divertissement, « oh l'agneau il est mignon ! »), le regard philosophique (le temps qui passe, les saisons, la non-urgence, avoir le temps des sentiments et sensations, le froid, le chaud, etc). On pourrait en rajouter. C'est une « campagne » d'images d'Epinal.
Mais ce ne sont pas tant les composants qui sont importants que l'enchaînement entre eux : le dispositif. Faire pousser un légume, cela devient ainsi rencontrer des gens, discuter avec, s'amuser à arroser, prendre son temps, avoir des sensations inédites, des complicités sans nécessité, réapprendre à respirer, s'inquiéter de la gelée du lendemain, etc etc. On n'est pas exactement dans l'agriculture, mais plutôt dans un enchaînement typiquement « campagnard ». On esthétise en vert-feuillage son comportement d'urbain. Une esthétisation qui semble nécessaire et désirée par tous pour que l'ensemble, c'est-à-dire de la petite graine dans la fissure du trottoir jusqu'à la tour de productions hors-sol, fonctionne et se retrouve dans la même barque : l'agriculture urbaine.

Alors bien sûr cet enchaînement est extrait d'une « campagne » qui n'existe pas telle quelle. Il s'agit d'une « campagne » idéalisée, épurée, aseptisée, pas réelle. Mais il s'agit de celle dont rêvent les citadin(e)s. Bien sûr, un paysan(e) se moquera, s'inquiétera, se mettra en colère. Car au passage sont évacués la lutte de classes à la campagne, les critères d'argent pour s'installer, les pressions bancaires, les récoltes détruites, les intempéries, les solitudes, les inégalités homme-femme, les suicides, et on en passe.

Mais les initiateur(-trices)s de l'agriculture urbaine ne viennent pas chercher à la campagne un modèle « social » à reproduire en ville. Non, pas du tout ! Ce qui les intéresse c'est une esthétisation de la campagne transportée en ville : c'est-à-dire que pour produire cette esthétisation, le transport intégral de la «trame campagne» est nécessaire pour que l'ensemble se présente avec un minimum de cohérence, ou même fortement désirée par une grande majorité qui veut changer sa manière de vivre : plus cool, en respirant, en déstressant. Le « paquet-cadeau » pour la ville, beau et éthique, est présenté comme un emballage entier en provenance de la campagne.
L'agriculture urbaine c'est une projection sur un écran (la ville) des désirs de changements (l'esthétique) d'une population qui ne veut plus être roulée dans la farine (« nous sommes tous des agriculteurs urbains »), et qui ne se reconnaît plus dans la ville qu'elle habite (critique radicale de la ville ou non ?).

Reconnaissons-le, l'agriculture urbaine est un mouvement récent en France et en Europe, il est même en train de se faire. Certaines grandes villes y participent mais pas toutes, loin de là. Nous pouvons en témoigner : les discussions sont animées, les actions souvent surprenantes, les gens concernés de toutes origines sociales, les éléments débattus n'entrent pas dans les schémas classiques (politiques, économiques), les pouvoirs publics sont dans une grande expectative, et les profiteurs déjà là à se demander comment en profiter. Ce mouvement est un peu en apesanteur, il est profond, draine du monde, et il se demande quelle hauteur prendre pour apercevoir un horizon.
Cependant il se pourrait que tout cela dure plus qu'un printemps.

Jean Luc Le Douarec et Cécil' M.

Note générale - On ne saurait trop recommander aux « agriculteurs urbains » la lecture de « Droit à la ville » d'Henri Lefebvre. Philosophe oublié de nos jours qui dans les années 60 (il a beaucoup aidé 68 !) avait abordé les problèmes de centralité de la ville sous la forme de la fête, du divertissement et de l'étonnement

L'ENTRE-DEUX DES PAYSAGISTES.

Urbanistes, architectes, paysagistes et services municipaux sont au contact de ce mouvement d'agriculture urbaine. Les paysagistes sont les seuls à connaître milieu urbain et milieu rural parce qu'ils y travaillent. Comme ce mouvement se présente en convergence de ces deux milieux, l'un nourrissant l'autre, on peut penser que les paysagistes saisiront cette opportunité. Cela ne sera possible qu'à une condition.
Ce mouvement défie tout encadrement. S'il porte en lui une critique radicale, c'est la critique de l'encadrement rabat-joie, raisonneur, empêcheur, délimiteur, réglementaire, administratif. Ce mouvement de par son inventivité tous-azimuths, sa difficulté à être cerné, son caractère spontané, sans grande organisation, terre à terre, pragmatique, divise ces interlocuteurs et ces participants entre ceux qui se posent en éventuels encadreurs du mouvement et ceux qui soutiennent ce mouvement de lutte des encadrés des villes.
L'agriculture urbaine peut être présentée comme un dispositif qui réunit des gens voulant sortir de l'encadrement habituel proposé en ville. L'acte de verdir la ville spontanément, par surprise, en tous lieux est en soi une contestation de l'encadrement que subit actuellement la ville. La ville est enchaînée dans des fonctions urbaines (flux, stationnement, marchandisation des rues, etc), l'agriculture urbaine remet en cause cet encadrement hérité de l'histoire ancienne des villes.
Reste à savoir si les paysagistes se poseront en interface campagne-ville des personnes et des idées, ou s'ils resteront dans le camp des encadreurs où il fait financièrement mieux vivre pour l'instant. Pour les « aider » à choisir, rappelons-leur qu'un nouveau paysage urbain est ici en jeu, que la ville-métropole connaîtra nécessairement des transformations (entre autres démographiques), que les fonctionnalités urbaines s'en trouveront redéfinies (par défaut d'extension possible), que les cartes à jouer de l'urbanisme seront largement redistribuées dans les décennies qui viennent. Ce serait vraiment dommage que les paysagistes ne soient pas cette fois-ci au « carrefour », à la convergence de ces mouvements de Renaissance urbaine.

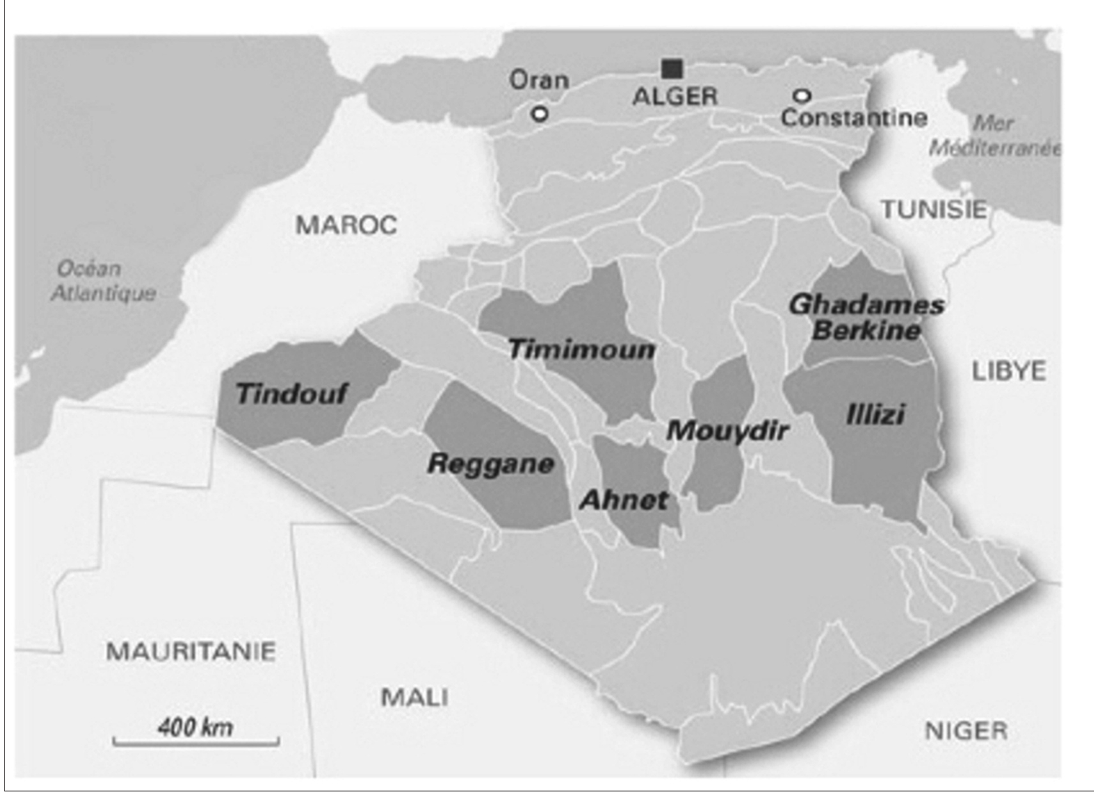
Gaz de schiste : mobilisation algérienne contre le régime et l'ingérence des multinationales pétrolières

Tout part de la visite des ministres algériens de l'Énergie et de l'Environnement le 27 décembre 2014, dans le bassin d'Ahnet, dans l'immensité du Sud algérien, à 1 200 km au Sud d'Alger. Ils viennent saluer le «succès» du premier forage pilote de gaz de schiste conduit par la Sonatrach, la compagnie nationale.
L'exploitation des gaz de schiste est rendue possible en Algérie par une nouvelle loi sur les hydrocarbures promulguée en 2013. C'est en mai 2014 que le gouvernement d'Abdelaziz Bouteflika annonce le lancement des procédures officielles pour l'exploitation en lien avec des partenaires étrangers. Le tout sans réel débat public. Sept bassins dans le sud saharien sont concernés par des projets d'exploration : Tindouf, Reggane, Timimoun, Ahnet, Mouydir, Ghadames Berkine et Illizi.
En juillet 2014, la Sonatrach, compagnie nationale des hydrocarbures, déclare qu'elle prévoit d'entamer l'exploitation des gisements de gaz de schiste de l'Algérie à partir de 2020, avec une capacité de production de 30 milliards de m^3 par an dans la première phase. Soit l'équivalent de la consommation nationale actuelle. Dans l'immédiat, la Sonatrach lance une campagne de forages pilotes par fracturation hydraulique pour évaluer plus précisément les réserves exploitables.

LA RÉSISTANCE D'IN SALAH

Depuis le 1er janvier dernier, journée au cours de laquelle 1 500 personnes se sont rassemblées à In Salah, le Sahara algérien est gagné par des mobilisations contre l'exploitation des gaz de schiste.
Les revendications décidées par le collectif d'In Salah sont la mise en place d'un moratoire sur la prospection et la production d'énergie par fracturation hydraulique et l'arrêt des forages en cours.
Le mouvement s'est étendu dans plusieurs localités voisines (In Ghar, Iguestene, Sahla Tahtania...) et plus au Nord dans les oasis sahariennes comme Ghardaïa. Le décès d'un manifestant de 21 ans, Mohamed El Noui, le 4 janvier, après des affrontements avec les forces de l'ordre, a relancé la mobilisation.
Les 28 et 29 février derniers, un assaut a été donné par la gendarmerie et des compagnies nationales de sureté, utilisant gaz lacrymogène et balles en caoutchouc : plus de 40 manifestants ont été blessés, dont 3 gravement ; d'autres ont été détenus. La répression des manifestant(e)s se poursuit.
Ces mobilisations font suite aux déclarations du ministre de l'Énergie algérien le 27 décembre 2014, qui a salué le succès du premier forage pilote de gaz de schiste dans la région d'Ahnet - un puits situé à quelques 35 km de la ville d'In Salah. «*Ce forage confirme l'existence de réserves importantes de gaz de schiste dans le bassin de l'Ahnet*». Ce qui va selon lui, «*ouvrir de nouvelles perspectives économiques pour l'Algérie avec pas moins de 8 000 emplois pour 2015*».
Les travaux d'exploration ont été lancés par l'entreprise publique algérienne Sonatrach, associée à la major française Total qui détient une participation de 49% sur le permis Ahnet. Total estime que ce bassin doit «*permettre d'assurer une production gazière d'au moins 4 milliards de mètres cubes par an*». Selon un rapport daté de 2013 de l'Agence américaine US Energy Information Administration (EIA), le sous-sol algérien détient la troisième réserve mondiale de gaz de schiste récupérables, après la Chine et l'Argentine.
Les opposants algériens au gaz de schiste pointent les quantités d'eau nécessaires à l'extraction de ces hydrocarbures non conventionnels. Or, l'Algérie manque d'eau et est en situation de «stress hydrique» permanent. En février 2014, le journal El Watan titrait déjà sur «*les craintes des agriculteurs du Sud*» quant aux menaces de pollutions chimiques liées à l'utilisation de la technique de fracturation hydraulique. «*Il existe dans notre région des centaines d'oasis. Elles font travailler des milliers de personnes. Une fois les eaux des nappes polluées, cela signifiera la fin de l'agriculture. Que feront les habitants ?*». Le ministre de l'Énergie assure en retour que «la quantité d'eau utilisée dans la fracturation hydraulique n'excède pas les 7 000 m3 et est réutilisable pour d'autres opérations de fracturation». Quant au risque de contamination des aquifères, ce ne serait pas plus dangereux que pour les hydrocarbures fossiles (sic). Des arguments loin de convaincre les manifestants qui réclament un moratoire concernant l'exploitation du gaz de schiste dans le Sahara, et un débat public en la matière.
Le Sahara algérien renferme l'une des plus grandes nappes phréatiques de la

planète. Des spécialistes avancent des chiffres de 50 à 60 000 milliards de mètres cubes d'eau : une gigantesque mer d'eau douce. Dans une zone aussi aride que celle d'In Salah, la contamination des nappes d'eau est perçue comme un «enjeu de vie ou de mort». L'agriculture est la principale source de revenus de la plus grande partie de la population du grand Sud algérien, et elle dépend directement des ressources en eau, qui irriguent notamment les plantations des palmeraies.



Les forages pilotes par fracturation hydraulique rappellent aux populations sahariennes la dramatique période des essais nucléaires français dans le sud du pays, à Reggane, dans les années 1960, dont la population locale souffre encore. «*J'en déduis qu'ils expérimentent, que nous sommes, comme nos concitoyens de Reggane, le terrain de prédilection des expérimentations françaises. L'anniversaire de ces essais était jusque là évoqué dans le silence le plus total, cette année, ça a fait grand bruit. Au Sahara les gens ont parlé, se sont montrés, ça a eu une résonance politique*».

1 - http://www.pelloutier.net/livres/livres.php?ref=38

Autre expérimentation mal vécue par les habitants, celle d'In Salah Gas - joint-venture entre BP, Sonatrach et Statoil - qui annonce au début des années 2000 une opération de séquestration de CO2 dans le sous-sol de Khechba, à Tigantour, près d'In Salah. Dix ans plus tard, une fuite importante de CO2 est révélée, le réservoir n'étant pas aussi isolé et étanche que prévu. Des mouvements de la surface du sol sont mis en évidence par surveillance satellitaire puis confirmés par modélisation, selon un rapport de l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) du 30 mai 2013.

LE RÔLE DE TOTAL

Le 22 décembre 2009, Total annonce sur son site avoir remporté un appel d'offre pour l'acquisition d'une participation de 49 % (51 % revenant à la compagnie nationale Sonatrach) sur le permis «*d'exploration et d'exploitation Ahnet*», sur «*une superficie de 17 358 kilomètres carrés où douze structures à gaz ont déjà été découvertes*». La société a remporté cet appel d'offres avec «*son partenaire Partex*». Une entreprise à la réputation sulfureuse depuis sa création.

Alors que les mobilisations citoyennes gagnent In Salah, Total précise sur son site : «*Actualisation janvier 2015 : Le permis d'exploration d'Ahnet étant arrivé à échéance le 6 juin 2014, Total n'y est plus présent depuis cette date*». Toute information sur le permis d'Ahnet a été supprimée du site de l'entreprise, alors que cette concession était citée dans ses documents officiels comme l'un de ses principaux actifs dans le secteur des gaz non conventionnels. Total explique ce retrait par le fait qu'elle n'a pas pu arriver à un accord sur les conditions fiscales et commerciales de l'exploitation de ce gisement.

Si Total assure ne pas avoir été impliqué dans l'exploration de «gaz de schiste», elle ne dit rien sur la question du «tight gas», un autre gaz non conventionnel dont l'exploitation nécessite aussi de recourir à la fracturation hydraulique. Total détient encore officiellement une concession de «tight gas» à Timimoun : elle détient 37,5 % des parts de la concession (51 % pour Sonatrach et 11,25 % pour Cepsa) et annonce sur son site internet un début de production en 2017.

Interrogé le 8 février 2015 sur la coopération de la Sonatrach avec le géant pétrolier français Total dans l'exploration du gaz de schiste, le PDG de la compagnie nationale algérienne précise : «*Total n'a jamais été impliqué dans l'exploration du gaz de schiste en Algérie. Nos partenaires sont Anadarko (USA), ENI (Italie), Shell (Anglo-néerlandais), BP (GB) et Talisman (Canada)*». Toutes ces entreprises ont signé des accords de coopération avec la Sonatrach en vue de l'exploration de gaz non conventionnels en Algérie ; ce n'est pas le cas de Total.

L'ALGÉRIE ET LES HYDROCARBURES : UNE HISTOIRE LOURDE

C'est en 1956 que fut découvert le premier gisement de pétrole d'Algérie, à Hassi Messaoud. L'exploitation du gaz naturel s'est développée à partir du milieu des années 1960.

Au moment de l'indépendance de 1962 a été instaurée une forme de co-souveraineté franco-algérienne sur les ressources pétrolières du Sahara, à laquelle il n'a été mis fin qu'en 1971, avec la nationalisation totale du pétrole et du gaz algériens. Entre-temps, l'Algérie avait créé l'une des premières compagnies nationales des hydrocarbures de la région, la Sonatrach.

Selon les chiffres du Fonds monétaire international, en 2013 le secteur des hydrocarbures représentait 98 % des revenus d'exportation de l'Algérie, 38 % de ses ressources fiscales et 30 % de son Produit intérieur brut. Ses principaux clients sont, pour le pétrole, les divers pays européens, les États-Unis et le Canada ; et, pour le gaz, les pays d'Europe du Sud : Italie, Espagne et France.

L'économie algérienne est devenue extrêmement dépendante des revenus du pétrole et du gaz, qui constituent sa source quasi exclusive de devises et contribuent à une part importante des recettes fiscales de l'État, et donc indirectement aux programmes sociaux. Cette manne des hydrocarbures a entraîné une distorsion du tissu économique national : aujourd'hui, une large partie des biens de consommation sont importés. Les revenus du pétrole et du gaz ont également permis au régime algérien d'acheter la paix sociale et de contenir les révoltes, pourtant fré-

quentes dans le pays. C'est ce qui expliquerait, par exemple, que le pays ait largement échappé aux soulèvements qu'ont connu ses voisins dans le cadre du «printemps arabe» de 2011. À l'inverse, la chute des prix du pétrole au milieu des années 1980 n'est pas sans rapport avec la vague de protestations qui a culminé avec les manifestations d'octobre 1988, violemment réprimées par l'armée. La baisse actuelle des prix du pétrole, qui s'ajoute à une production en déclin, a d'ores et déjà contraint le gouvernement algérien à annoncer une politique de «rationalisation» des dépenses publiques, qui pourrait compromettre le financement de nombreuses politiques publiques et le fragile équilibre social et politique de ces dernières années.

La perspective d'un épuisement progressif des réserves conventionnelles d'hydrocarbures de l'Algérie n'est pas étrangère à la décision d'autoriser la recherche et l'exploitation des gaz de schiste. Aussi bien la production que les revenus pétroliers et gaziers de l'Algérie tendent à baisser depuis quelques années, et les nouveaux gisements découverts ne sont pas de taille suffisante pour compenser ce déclin. La baisse de la rente pétrolière constitue un énorme risque politique pour le régime algérien.

Pour justifier le développement des gaz de schiste, le premier ministre Abdelmalek Sellal déclarait ainsi devant les députés algériens en juin 2014 : «*Si les réserves restent en 2030 à leur niveau actuel, nous n'allons couvrir que la demande nationale, il n'en restera que très peu pour l'exportation*». Mais il est très peu probable que le gaz de schiste à lui seul suffise à enrayer le déclin de la production d'hydrocarbures en Algérie, même en se basant sur les chiffres publiés par l'Agence américaine de l'énergie, qui restent extrêmement hypothétiques.

La dernière loi sur les hydrocarbures, promulguée début 2013, en plus d'ouvrir la voie à l'exploitation des gaz de schiste, contient plusieurs dispositions destinées à attirer les grandes entreprises pétrolières et gazières, notamment en matière fiscale. L'autorisation même accordée au gaz de schiste a été interprétée par de nombreux citoyens algériens comme une tentative de s'attirer leur bonne volonté.

Mais il semble que ces concessions sont encore jugées insuffisantes par les multinationales. En octobre 2014, le gouvernement algérien a mis aux enchères une trentaine de permis pétroliers et gaziers ; seule une poignée d'entre eux a trouvé preneur, dont aucun bloc potentiel de gaz de schiste. Les enchères précédentes, en 2011, avaient elles aussi été un échec. Ce manque d'enthousiasme à court terme des multinationales pour le gaz de schiste algérien s'explique par les coûts élevés d'exploration et d'exploitation, l'absence de garanties sur les réserves potentiellement exploitables qui seront trouvées au final, et la conjoncture actuelle d'excédent de gaz sur le marché mondial et les cours très bas des hydrocarbures.

La campagne de forages pilotes officiellement entreprise par la Sonatrach aurait précisément pour objectif de «prouver» l'existence de réserves exploitables de gaz de schiste afin de convaincre les multinationales pétrolières et gazières de s'engager dans leur développement. Un responsable de Total interrogé par la lettre spécialisée MEES était très clair sur ce point : «*C'est à la compagnie nationale de commencer l'exploration. Ce ne sont pas des projets rentables pour les firmes internationales. La Sonatrach doit d'abord prouver l'existence de réserves.*»

UNE INFLUENCE FRANÇAISE

Le lourd passif des relations entre la France et son ancienne colonie explique que l'implication alléguée de Total dans le gaz de schiste à Ahnet ait cristallisé les tensions. L'exploitation des hydrocarbures algériens est longtemps restée la prérogative de compagnies françaises les ancêtres d'Elf et de Total, regroupés dans la même société depuis 2000).

Des entreprises parapétrolières comme Vallourec trouvent elles aussi leur origine dans le développement des gisements algériens. Même après les nationalisations de 1971, les entreprises françaises – notamment Total - ont continué à être présentes en Algérie. Gaz de France, aujourd'hui intégré à GDF Suez, est historiquement l'un des principaux clients du gaz algérien. En 2011, l'Algérie fournissait à la France environ 16 % de son gaz.

Aujourd'hui, Total est encore présente en Algérie, en termes d'exploration-production d'hydrocarbures, sur le champ gazier de Tin Fouyé Tabankort (35 % des parts, en association avec la Sonatrach et Repsol), dont la production a commencé en 1999. S'y ajoutent les deux permis d'Ahnet (dont l'entreprise déclare s'être retirée en juin 2014) et de Timimoun. Total est également présente en Algérie dans le secteur des lubrifiants, et son nom a été cité à propos d'enquêtes sur des transferts illégaux de devises et des pratiques anticoncurrentielles.

GDF Suez, de son côté, est également présente dans le domaine du gaz conventionnel sur deux gisements situés dans le Sahara : celui de Touat à l'Ouest du pays (détenu à 65% en association avec la Sonatrach) dont la mise en production est prévue pour 2016 ; et celui de Sud-Est Illizi (détenu à 9,8 % en partenariat avec la Sonatrach, Repsol et ENI). En 2014 encore, GDF Suez déclarait étudier la possibilité d'exploiter le gaz de schiste dans six pays, dont l'Algérie.

EDF est également présente dans le secteur des hydrocarbures algériens via sa filiale Edison, qui détient une participation minoritaire dans le permis de Reggane Nord, où elle est associée à la Sonatrach, Repsol et RWE.

La presse s'est faite l'écho en 2012 d'un projet d'accord de partenariat entre le président algérien et le ministre des Affaires étrangères français Laurent Fabius pour permettre aux entreprises françaises de développer des activités dans ce domaine en Algérie. Il s'agissait notamment d'y expérimenter des techniques alternatives à la fracturation hydraulique, interdite sur le territoire français, en vue de l'exploitation des gaz et pétrole de schiste. Le Ministère des affaires étrangères a démenti. Mais selon l'Ambassadeur de France à Alger, début février 2015, «*Total sera la seule compagnie française à présenter un dossier pour exploiter le gaz de schiste après la fin de la phase des essais entrepris par Sonatrach. (...) Le renforcement du partenariat français avec l'Algérie dans ce domaine est l'une des priorités de l'Hexagone pour hisser les relations économiques entre les deux pays*».

Le mouvement citoyen d'In Salah annonce sa détermination à poursuivre le blocage du site de forage. Et précise : «*sachant que le commanditaire de ces projets est le gouvernement français représenté sur place par Total et Schlumberger, nous lançons un appel à la société civile française, afin qu'elle fasse pression sur son gouvernement et qu'il renonce à ses expérimentations sur notre population et sur notre environnement*».

Camille, le 8 mars 2015

Libye, un bateau qui coule en silence

La situation politique actuelle en Libye est une situation de non retour, une situation qui se détériore de jour en jour. L'escalade dans la violence et l'intensification des opérations militaires radicalisent de plus en plus les groupes islamistes et les jettent dans les bras de l'Etat Islamique, qui en difficulté cherche une sortie, un territoire de repli, des fusils et quelques puits de pétrole. Plus de morts, d'attaques, d'enlèvements, de bombardements, d'affrontements, d'explosions, d'assassinats : une guerre sans nom, sans merci ni loi au quotidien comme c'est le cas en Irak, en Syrie, au Yémen. La société libyenne se disloque et s'effrite en mille morceaux malgré l'absence de clivages religieux entre sunnites et chiites ou autres sectes religieuses, clivages qui seraient soit disant la cause des guerres civiles qui se multiplient. Le clivage en Libye est à l'intérieur de cette secte polythéiste et mondiale qui a le capitalisme comme nom ; les armes, l'argent et le pouvoir comme divinité.

UN CAUCHEMAR AU QUOTIDIEN

Les Libyen-nes ont éliminé un grand dictateur et l'ont remplacé par des centaines de petits dictateurs ; ils ont tué un dieu vivant et ont gagné un dieu immortel. Ils ont été tellement frustrés de ne pas pouvoir voter, ils ont tellement désiré la «démocratie», qu'ils ont fait tout en double. Deux gouvernements, deux parlements, deux armées, deux premiers ministres, deux capitales et deux états, l'état libyen et le nouvel état : L'État Islamique (EI). Tout ce bazar pour «gouverner» tout juste six millions de personnes éparpillées sur un territoire immense entre la Méditerranée et le Sahara. L'état libyen est dirigé par deux Parlements et deux gouvernements rivaux, dont un, reconnu par la communauté internationale, siège à Tobrouk (à l'Est), réfugié sur un bateau pour commencer et aujourd'hui installé dans un hôtel. Force est de constater que ce pays traverse actuellement un désastre politique et social. Les Libyennes n'ont jamais à aucun moment, imaginé un tel scénario catastrophe. La Libye a été bombardée jour et nuit, pendant plus de sept mois, par les armées les plus féroces au monde, l'aviation des USA et de l'Otan, qui ont effectué 10 000 missions d'attaque et déversé plus de 40 000 bombes et missiles. Après la destruction totale des infrastructures du pays et l'assassinat de milliers de personnes, les Libyen-nes ont pensé pouvoir respirer. «Merci Sarkozy» était le mot d'ordre de la fête de la victoire des insurgés à Benghazi avec prière à genoux de Mustapha Abdel Jalil. Ce dernier est «secrétaire du Comité populaire général» de la Justice sous Kadhafi de janvier 2007 à février 2011. C'est lui qui demande par deux fois la peine de mort pour les infirmières bulgares (1999/2007). Au début de 2011, il est désigné président du Conseil National de Transition (CNT), progressivement reconnu sur le plan international comme représentant légitime du peuple libyen, M. Abdeljalil est l'ami de la France et de l'Otan, demandant l'intervention occidentale lors de la transition, il est aussi l'ami des Islamistes de tout poil. C'est encore lui qui n'a pas insisté pour désarmer les insurgés quand cela été encore possible, il ne s'est pas opposé au déplacement des populations de Tawergha et Beni Walid, qui errent dans des bidonvilles sans pouvoir retourner chez eux. Aujourd'hui encore, des milices, essentiellement de Misrata, continuent d'empêcher quelques 40 000 habitants de Tawergha, Tomina et Kararim de retourner chez eux, recourant ainsi à une forme de châtiment collectif pour des crimes qui auraient été commis par certains habitants de Tawergha durant la révolution de 2011. Ces déplacés se sont réfugiés dans des camps de fortune tout en demeurant exposés aux attaques, au harcèlement et à la détention arbitraire. C'est un fait que lorsqu'on pose les mauvaises questions on obtient de mauvaises réponses, avec un faux diagnostic, on a forcément un mauvais remède! Et la révolution a déraillé dès les premiers jours. Aujourd'hui les gens commencent à y voir un peu plus clair et les mensonges de la période «révolutionnaire» propagés par les médias arabes, américains et français commencent à se dissiper, même si c'est trop tard, les gens s'interrogent sur le pourquoi du comment de tout ce merdier. En faisant le bilan, quatre ans après, personne en Libye ou ailleurs ne peut contester que Kadhafi et son régime dictatorial, sanguinaire et autoritaire était un «ange» comparé à ces fous de Dieu qui contrôlent le pays actuellement, massacrent sa population et pillent ses richesses. Cela ne signifie pas que la population libyenne regrette Kadhafi, bien au contraire, mais elle regrette de ne pas avoir pu mener à son terme, la révolution. Ce bilan cauchemardesque, on peut le faire à tous les niveaux de la vie quotidienne en Libye que ce soit sur le plan économique, politique, social ou culturel.

SUR LE PLAN POLITIQUE

Il s'agit de l'impossibilité totale d'arriver à un système quel qu'il soit, lisible par la population et assurant les services de base (éducation, santé, transport, électricité, eau potable, téléphone), services qui sont dans un total abandon et un état de délabrement honteux. Depuis pratiquement quatre ans aujourd'hui, la lutte de pouvoir entre les différents groupes politiques et groupes armés de tendances diverses a abouti à une scission en deux fractions distinctes. D'une part il y a, à l'Est près de Benghazi, le parlement de Tobrouk, issu des élections de 25 juin 2014 très peu suivies, dominé par la coalition de Mahmoud Jibril, l'Alliance des forces nationales (AFN). Considérée comme une alliance de libéraux, fondée en février 2012 elle réunit une cinquantaine d'organisations politiques, des ONG ainsi que des personnalités indépendantes. Ce parlement et son gouvernement dirigé par un ancien militaire Abdallah Al Theni a été appuyé par les forces du Général Haftar. Ce dernier a pris l'initiative en mai 2014, de mener une coalition militaire dissidente, «l'opération Dignité», afin de contrer l'emprise des milices islamistes sur la ville de Benghazi. Tout ce beau monde est soutenu par les instances internationales, dont la France, par l'armée égyptienne, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis. D'autre part à l'Ouest, on trouve à Tripoli, Fajr Libya, opération lancée par les Frères musulmans et leurs alliés, qui a pris le contrôle de la ville en août 2014 et y a installé un gouvernement parallèle, réactivant le Parlement sortant, le congrès général national (CGN). Il est soutenu par la Turquie, le Qatar et des groupes armés de la ville de Misrata, de la fraction d'Al-Qaïda, Ansar al-Chariaa (voir Courant Alternatif n°243, octobre 2014). Cette scission n'est pas aussi nette d'un point de vue géographique car à l'Est on retrouve l'armée du général Haftar mais aussi des groupes armés fidèles au parlement de Tripoli et d'autres groupes plus radicaux se réclamant de Daesh ou d'Al-Qaïda ; à l'Ouest, on trouve les groupes fidèles au Frères musulmans notamment l'armée de Misrata et divers groupes à Tripoli ; dans d'autres villes proches, on trouve en même temps des groupes qui soutiennent le général Haftar, notamment l'armée de Zintan.

NÉGOCIATIONS

Après avoir allumé l'incendie, la communauté internationale, l'ONU, la France, l'Italie et d'autres, essaient - ou font semblant après les conséquences désastreuses en Afrique ou très récemment en Tunisie- de résoudre les conflits en Libye. Des réunions de «conciliation nationale»

ont lieu à Tripoli, Malte, Genève, récemment au Maroc et en Algérie en présence de politiciens des deux camps et d'un envoyé de l'ONU, Bernardino Leon, pour négocier une trêve, un cessez-le-feu ou une gouvernance de conciliation, sans toutefois associer les véritables acteurs du conflit, c'est-à-dire les groupes armés considérés comme terroristes et par-là exclus de tout dialogue, même si on sait que par ailleurs il y a forcément des négociations secrètes. Les «amis» de la Libye (Etats-Unis, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Espagne), ont rendu publique le 17 mars une déclaration commune dans laquelle ils affirment la nécessité d'une «solution politique» en Libye et appellent à la formation d'un gouvernement d'unité nationale qu'ils sont prêts à soutenir ; le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Libye, Bernardino Leon, convoquera dans les prochains jours une série de réunions dans le but d'aboutir à la formation de ce gouvernement d'unité nationale. Ceux qui ne participeront pas à ce processus de réconciliation s'excluront de «la solution politique en Libye», ajoute cette déclaration. Dans le même moment où se déroule cette négociation, le général Haftar lance une offensive d'envergure pour reprendre Tripoli et faire pression. Donc point d'issue de ce côté, que ce soit par un gouvernement de salut national ou même en cas de division du pays en deux, trois ou quatre régions ; les luttes de pouvoir seront toujours d'actualité tant que des armes circulent partout et que n'importe quel parti politique peut avoir sa propre milice armée. La division en divers groupes (libéraux, islamistes au gré d'intérêts particuliers) de la bourgeoisie qui malgré tout reste unie en tant que classe, ainsi que les influences des diverses forces extérieures intervenant pour soutenir un camp contre un autre, entretiennent aussi des luttes de pouvoir sans fin.



D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

La transition politique en Libye continue d'être prioritaire par rapport à l'économie, alors que le pays est toujours sans perspective d'avenir et en proie à des tensions et violences inouïes. L'attention des gouvernements est toujours portée presque entièrement sur les moyens d'asseoir leur autorité, d'avoir une légitimité, de rétablir l'ordre et de garder le pouvoir, en dépit des nombreux événements qui ont jalonné les quatre ans passés. Attaques contre des ambassades, assassinats politiques, enlèvements, démissions et remaniements ministériels, revendications des fédéralistes, prolifération d'armes sous le contrôle de milices et groupes radicaux présents sur le terrain, interventions extérieurs des différents pays, le Qatar, l'Egypte, l'Arabie Saoudite, La Turquie ... pour finalement aboutir à une guerre civile et à l'émergence de l'organisation État Islamique. Autant de facteurs qui retardent la reprise des chantiers du développement économique ou social dans un pays riche et peu peuplé. Entre temps, la production pétrolière a renoué progressivement avec la période précédent le soulèvement de février 2011 pour rechuter à partir de mi 2014. La détérioration de l'économie libyenne a des conséquences très graves sur la vie de toute la population, hormis la classe politique qui continue à s'enrichir. La majorité du peuple libyen ne touche plus de salaires depuis des mois, ce qui a pour conséquence la fermeture de services indispensables à la vie quotidienne et la rend insupportable avec des pénuries de gaz, d'essence, d'électricité, de farine, etc. Il n'y a aucun moyen de transport public, les aéroports bombardés ont été fermés, à l'exclusion d'un usage privé par les hommes politiques et les hommes d'affaires. Les pertes financières, en quatre ans, ont atteint des chiffres record, inimaginables avec des projets gigantesques de centaines de milliards interrompus ou restés en l'état inachevé depuis quatre ans ; il faudra d'autres milliards pour les démolir et nettoyer ces chantiers. Des milliers de projets d'infrastructure lancés sous le régime de Mouammar Kadhafi sont aujourd'hui à l'arrêt où, hormis dans le secteur pétrolier, les entreprises étrangères n'ont toujours pas repris leurs activités. «China Railway Construction Limited» a par exemple laissé trois chantiers derrière elle, dont la ligne ferroviaire Tripoli-Syrte, portant sur 4 milliards de dollars. De même pour la compagnie «Chemins de fer de Russie» qui réalisait le tronçon Syrte-Benghazi.

Les projets d'agrandissement de l'aéroport de Tripoli, que menaient les compagnies françaises Vinci et Aéroports de Paris (ADP), sont aussi en suspens, ainsi que des dizaines de projets de construction de logements et centres commerciaux, impliquant des entreprises espagnoles, brésiliennes, turques, allemandes, coréennes, russes, italiennes. Le ministre du Plan des gouvernements successifs a tenté depuis janvier 2012 la révision de plus de onze mille contrats, d'une valeur globale de 110 milliards de dollars. Mais le malheur des uns fait le bonheur de quelques autres, loi capitaliste numéro un! Pendant la période de guerre et d'instabilité, toute une nouvelle classe s'est créée profitant de la situation. Actuellement des centaines de gens sont devenus millionnaires, voir milliardaires, grâce aux trafics en tout genre que ce soit celui des armes, de la drogue, de l'essence ou autres dérivés pétroliers, ainsi des tankers sont stationnés à la vue de tout le monde dans les ports de petites villes côtières. Mais le plus rentable est le trafic des humains, des travailleurs immigrés, venant pour la plupart d'Afrique pour traverser la Méditerranée vers l'eldorado. Quant au business officiel, il ne s'arrête pas non plus pendant la guerre, bien au contraire, il s'organise ouvertement. Le 9 mars 2015 où l'Union Européenne a organisé à Bruxelles, une conférence regroupant des hommes d'affaires libyens pour évoquer la situation économique et politique du pays, conférence sous l'égide des Nations Unies - mission de soutien à la Libye-, l'Union Européenne et la Banque Mondiale. En fin de conférence les Libyens ont annoncé la création de «The Libyan Union for Libyan Businessmen» (union libyenne pour les hommes d'affaires libyens) assortie de neuf recommandations dont la nécessité d'encourager le secteur privé de l'économie, la privatisation de certaines industries ou entreprises d'État comme les banques, les compagnies pétrolières, l'électricité, le téléphone et les transports. Autre recommandation, l'indemnisation des gros propriétaires terriens que l'ancien régime avait spolié en prenant leurs biens pour l'Etat avec en compensation aussi leur partenariat dans certains projets de construction de logements ou autres grands projets comme les aéroports, le chemin de fer, etc. Une autre recommandation concerne la levée ou la suppression des subventions de l'état sur les produits de base comme la farine, l'huile, le sucre, l'essence etc.

LE PÉTROLE

Depuis plusieurs mois, le secteur pétrolier libyen est le théâtre d'une série d'attaques revendiquées ou attribuées au groupe armé EI qui contrôle certaines villes comme Derna, al-Baïda et Syrte. L'industrie pétrolière libyenne qui a été relativement épargnée, est durement affectée depuis quelques mois par la guerre entre différents groupes pour le contrôle des sites stratégiques. Avant la révolte de 2011, la production s'élevait à plus de 1,6 million de barils par jour, représentant 95% des exportations du pays et 75% de ses revenus. Elle est tombée à quelques 350.000 barils par jour en décembre 2014 après que Fajr Libya ait lancé une offensive pour s'emparer de terminaux pétroliers dans l'Est libyen. Cet assaut, qui avait provoqué des incendies dans des réservoirs pétroliers au terminal d'al-Sedra, avait été repoussé par l'armée. La Compagnie nationale de pétrole libyenne (NOC) a déclaré mercredi 4 mars 2015 «l'état de force majeure» dans onze champs pétrolifères du centre du pays, après la multiplication des attaques contre les sites pétrolifères de cette région. L'état de «force majeure», invoqué dans des circonstances exceptionnelles, permet une exonération de la responsabilité de la NOC en cas de non-respect des contrats de livraison de pétrole. La plupart des sites pétroliers sont à l'arrêt depuis plusieurs mois, en raison des violences et du fonctionnement au ralenti des terminaux d'exportation.

LA SITUATION DES FEMMES

Les femmes, comme partout dans le monde ont à se battre et résister un peu plus que la moyenne pour gagner ou conserver les mêmes droits et acquis que les hommes. Le combat en Libye pour les droits des femmes est dur, voire désespéré, dans une société ou le patriarcat se développe au lieu de reculer. Le chef de l'insurrection, précédemment cité, dans son discours pour fêter la libération du pays par la France et l'Otan, a bien annoncé la couleur : «A partir d'aujourd'hui, vous pouvez vous marier avec quatre femmes», M. Abdeljalil est considéré comme un homme modéré, très modéré même. En plus des inégalités sociales et économiques, les femmes subissent des agressions quotidiennes à tous les niveaux de la société dès qu'elles montrent une volonté de faire ou de dire quelque chose. Ces agressions peuvent aller jusqu'au meurtre, un nouveau phénomène inexistant avant 2011, l'assassinat sexiste. Mardi 24 février 2015, le corps de la militante et activiste Intissar Hassaïri, exécutée à Tripoli par balles, a été découvert dans le coffre de sa voiture. Intissar Hassaïri, activiste libérale et anti-islamiste, a cofondé le mouvement Tanwir (Lumières) avec Mahmoud Jibril, l'ancien premier ministre libyen. Elle a vivement condamné les 3 attentats aux voitures piégées à al-Qobba dans l'Est libyen du 20 février 2015 qui a fait 45 morts et près d'une centaine de blessés. Cet attentat a été perpétré par l'État Islamique en Libye en réaction au bombardement égyptien de la ville de Derna, représailles faisant suite à l'exécution de 21 travailleurs égyptiens. Intissar n'est pas la première femme assassinée en Libye pour ses positions politiques. Le 17 février 2015, un sniper a abattu Zeyneb Abdelkarim, femme de l'ancien directeur de la sécurité à Benghazi (lui aussi assassiné), qui était à bord de sa voiture avec ses enfants. Elle est morte 3 jours après à l'hôpital. Le 21 novembre 2014, Sara Dib (23 ans) a été assassinée par balles alors qu'elle prenait le volant de sa voiture garée devant son domicile à la Cité al-Andalous à Tripoli. Le 25 juillet 2014, la militante des droits de l'homme Salwa Boukaïkis a été tuée à son domicile à Benghazi. Le 17 juillet 2014, Fariha Barkaoui, membre démissionnaire du Congrès Général National (proche de la coalition de Fajr Libya qui contrôle la région de Tripoli) a été exécutée par balles alors qu'elle conduisait sa voiture à Derna. Le 29 mai 2014, la journaliste Nassib Miloud Korfana a été égorgée chez elle dans la ville de Sebha, au sud libyen. Des dizaines d'autres femmes moins connues et plus anonymes, sont tuées non seulement pour leurs opinions politiques, mais parce que ce sont des femmes.

L'ARMÉE ET LES ARMES

Le gouvernement de Tobrouk a demandé la levée de l'embargo sur l'importation des armes, -comme s'il n'y en avait pas assez!- sous prétexte que l'armée officielle libyenne, dirigée par le général Haftar nommé chef d'état-major en février 2015, n'a pas de moyens suffisants pour lutter contre le «terrorisme». Il demande l'autorisation d'importer des chars et des avions de combat, ce qui n'est pas acquis ce jour, car il y a la crainte que ces armes soient utilisées contre des groupes rivaux non-«terroristes», le gouvernement de Tripoli et le parlement, ou qu'elles ne tombent entre les mains de groupes se réclamant de l'État Islamique ou d'al-Qaïda. Malgré la complexité apparente de cette situation, on peut conclure que le conflit entre islamistes -les Frères musulmans- et les libéraux, existe partout en Libye, à l'Est comme à l'Ouest et au Sud. De plus, une troisième force est entrée en jeu, c'est l'organisation de l'État Islamique qui peut être l'alliée objective des Frères musulmans, comme ne pas l'être. La date à laquelle EI a choisi de diffuser la vidéo de la décapitation des travailleurs égyptiens, n'est pas une étrange coïncidence, déclarant ainsi officiellement sa présence dans ce pays déchiré par la guerre, le jour du 4e anniversaire du commencement de la «révolution» libyenne le 15 février 2011 ; un "hommage" de mauvais goût qui ne respecte ni les vivants ni les morts. Suite à cet acte, l'armée égyptienne a bombardé des positions de l'organisation EI dans l'Est du pays en tuant plusieurs civils et appelé dans la foulée à une intervention militaire internationale. Une information du 3 mars 2015 précise que AbdelHakim Bellhadj, un ancien d'Al-Qaïda, ancien prisonnier des Anglais et des Américains et de Kadhafi, aurait rejoint l'EI. C'est une information qui a son importance -si elle s'avère exacte- car ce personnage a été chef militaire de Tripoli après la chute de Kadhafi et fait partie de Fajr Libya. Si l'EI a réussi à le recruter avec l'ensemble de cette coalition, Tripoli peut alors tomber entre les mains de l'EI. Et à la suite de cette nouvelle, on apprend que récemment il y a eu des affrontements et des combats dans la région de Syrte, entre les milices de Misrata et un groupe de l'EI. Or, normalement ces deux-là sont alliés objectifs contre leur ennemi commun qui est l'armée du général Haftar qui continue de bombarder leurs positions respectives. En fait, les milices de Misrata veulent prendre à contre pied le général Haftar (qui les assimile à des terroristes) en déclarant localement une guerre contre l'EI et ainsi trouver une légitimité auprès des instances internationales. Difficile de comprendre ou connaître les raisons de leur dispute : question de territoires, négociations non abouties?

La situation est tellement complexe qu'à l'heure où cet article est rédigé la vie à l'intérieur des principales villes (sauf pour Benghazi) semble redevenue «normale» pour qui ne veut pas circuler, les déplacements étant très risqués. Les populations citadines sont prises en étau entre les diverses factions qui contrôlent les territoires. Les combats se déroulent en périphérie des villes ou près des sites pétroliers, souvent autour des casernes ou aéroports militaires. Les Libyen-nes se sont débarrassé-es du contrôle étatique pour tomber aux mains d'un contrôle armé de proximité. A Benghazi ce sont des combats de rues quotidiens, le général Haftar prédit la fin des affrontements d'ici une quinzaine de jours avec la libération de Tripoli et de Benghazi, et déclare ne pas connaître pas le vocable «négociation». Sur quoi, alors, pourrait reposer une solution politique dans ces conditions guerrières ? A jouer au plus fort on gagne rarement la paix et c'est bien là le danger pour la population libyenne qui se trouve au coeur d'un enjeu qui la dépasse.

Saoud, OCL/Toulouse
23 mars 2015

Film «La fête est finie»

Critique de Marseille, capitale de la culture 2015 et la rénovation urbaine par un de ses réalisateurs

Marseille est en passe de devenir une ville comme les autres. Sous les assauts répétés des politiques d'aménagement, elle se lisse, s'embourgeoise, s'uniformise. Cette transformation se fait au prix d'une exclusion des classes populaires, repoussées toujours plus au Nord. Son élection en 2013 au titre de capitale européenne de la culture a permis une accélération spectaculaire de cette mutation. Là où brutalité et pelleteuses avaient pu cristalliser inquiétude, résistances et analyses, les festivités nous ont plongés dans un état de stupeur. Elles n'ont laissé d'autre choix que de participer, se taire ou résister.

Nous installons en notre sainte citadelle ce monstre de malheur.
À ce moment aussi, Cassandre ouvre la bouche, dévoilant l'avenir,
elle que, par l'ordre d'un dieu, les Troyens n'ont jamais crue.
Et nous, malheureux, qui vivions notre dernier jour dans la ville,
nous ornons les temples des dieux de feuillages de fête.

Virgile, ÉNÉÏDE, Livre II

VERS UN AUTRE MARSEILLE, PAS LE NÔTRE !

J'ai appris la nouvelle de l'élection de Marseille au titre de « européenne de la Culture » en 2013 avec scepticisme. Elle marquait une étape nouvelle et historique. Marseille était enfin, disaient beaucoup, à la place qui lui revenait, celle de capitale. La candidature de la Ville pour accueillir l'America's cup, une course de voiliers de luxe, n'avait pas été retenue deux ans avant. La cité phocéenne tenait là sa revanche. Sur les conséquences sociologiques à long terme, une partie de la population s'inquiétait : hausse des loyers, tapis rouge déroulé aux croisiéristes, gentrification, oubli des quartiers Nord qui ne participeraient pas à la fête, implantation hors-sol d'une culture parisienne, etc…

Marseille joue une partition qui n'est pas la sienne. celle du Marseille populaire, en tout cas dont l'esprit anime le Marseille que j'aime. Un Marseille riche de son passé ouvrier, rebelle, issu de vagues migratoires successives. Un Marseille où les classes populaires se sentent exister - et pas seulement « au Stade » - malgré la dureté des rapports humains, les racismes d'hier et ceux d'aujourd'hui. Malgré aussi la façon dont chaque quartier est fermé sur lui-même, comme un village. Chacun se sent ici confusément dépositaire d'une culture forgée par les docks, l'économie du bazar-souk méditerranéen, la révolte contre tout pouvoir centralisateur, la crasse et le soleil. Mais Marseille n'échappe pas à la concurrence acharnée que se livrent les villes. Partout l'enjeu est le même. Se vendre mieux que les autres pour attirer « investisseurs » et la petite bourgeoisie intellectuelle qui fait les villes modernes. Faire partie de la Mégapole mondiale, quitte à y perdre son âme, ou crever.

Il semblait en 2013 que cette fête était un piège, un cheval de Troie pour s'emparer par la ruse de la ville de Marseille qui résistait jusqu'ici bon an mal an, de façon presque organique. Pendant qu'on débattait de la qualité artistique de l'événement, ou sur les modalités de son organisation, on ne parlait plus des orientations politiques de l'urbanisme municipal, ou de la violence que la ségrégation géographique sans cesse aggravée provoquait dans les quartiers Nord. Comme les Troyens devant le cheval, on se perdait en commentaires en oubliant que le péril était à nos portes. capitale de la culture a été un rite de passage. Cherchant à tester quelle proportion et jusqu'à quel point les Marseillais seraient prêts à marcher au pas. Dans ce combat invisible, visant l'obtention de leur assentiment, il était dur de trouver sa place. Au milieu de la foule dansant là où le bruit des pelleteuses venait à peine de s'éteindre, je n'ai pu m'empêcher de ressentir le goût de la défaite, la colère et le sentiment d'impuissance face à un ennemi qui ne dit pas son nom. Contre quoi se battre ? C'était comme si artistes et chars colorés, parés de l'aura inattaquable de la Culture, s'intercalaient devant le conflit.

ETABLIR UN CONTRE-RÉCIT

Ce sont les vainqueurs qui racontent l'histoire. La capitale de la culture a été un succès indéniable en termes comptables, la rénovation urbaine va bon train, et l'équipe municipale Gaudin vient d'être réélue avec une majorité écrasante qui la légitime et lui donne les coudées franches pour accélérer le processus. Le magazine anglais bobo « Wallpaper » a en 2014 élu Marseille « meilleure ville de l'année ».

Le discours dominant fera demain un récit enthousiaste de l'opération Marseille Provence 2013[1]. Je voudrais que ce film puisse être un témoignage des contradictions que le discours officiel préférerait enfouir sous le béton de la Nouvelle Ville.

La culture, c'est ce qui se forge dans des moments fondateurs où la collectivité, la population, ce qu'il faut bien appeler le Peuple se voit et se reconnaît en tant que peuple. C'est du lien qui se créé, une intensité esthétique ou politique vécue ensemble qui laisse des traces dans l'imaginaire collectif. A contrario, dans la représentation factice d'une humanité rassemblée qui était donnée à voir dans les spectacles de rue, rien de tel. Le Peuple est là réduit à une foule de spectateurs, figurants inconscients d'une opération de communication qui vend la Ville Nouvelle, comme on vend un appartement-témoin pour un programme immobilier pas encore sorti de terre.

C'est la révélation du pauvre rôle qui est laissé à la culture telle qu'on devrait désormais la comprendre : se mettre entre nous et la vie, et ne nous laisser d'autre choix que de nous satisfaire de la spectacularisation de la vie qui nous est offerte.

Nico/Primitivi

PRIMITIVI?

C'est Primitivi qui porte la production et la distribution de ce film. Il s'agit d'un « média libre » qui cherche encore aujourd'hui à fabriquer les moyens, les outils et le cadre de ses conditions d'existence. Regroupant en collectif des vidéastes, réalisateurs et techniciens bénévoles, Primitivi fonctionne sans subventions depuis 15 ans. On produit des films, (en particulier des chroniques d'actualité politiques courtes), les diffuse, diffuse les films des autres, cherche et ouvre des canaux d'expression alternatifs au discours dominant : piratages hertziens, projections de rue, dans les manifs, dans des lieux autogérés, réalisations de journaux et fresques murales de rue, site internet d'information politique et audiovisuelle,…
Les deux axes de travail du moment sont :
filmer l'ennemi, ou comment sortir du ghetto du film militant.
«se raconter » ou comment ne pas laisser au discours dominant le soin de raconter nos luttes, nos vies, notre histoire.

1 – Association regroupant des collectivités territoriales, la CCI locale avec des sociétés privées et qui gère l'événementiel autour de la capitale européenne de la culture mais aussi impulse la rénovation des musées et des quartiers ….

L'économie en brèves

EUROPE

Une mesure allemande

En ces temps de grève des chauffeurs routiers salariés, cette nouvelle est intéressante. L'Allemagne vient de prendre une loi qui impose de payer les chauffeurs étrangers au salaire minimal allemand même lorsqu'ils sont en transit. Toutes les entreprises étrangères qui envoient des salariés sur son territoire doivent soumettre aux autorités un plan d'exploitation sur six mois. En France, on nous disait que c'était interdit par l'Europe! La Pologne a demandé que l'Allemagne s'explique devant la commission européenne. La suite juridique de cette affaire sera intéressante à suivre.
Source: La Croix

Troika

Jusqu'à présent, l'eau était gratuite en Irlande, service public oblige. La troika (Commission européenne, Banque Centrale Européenne et F.M.I.) a exigé la fin de ce scandale, ce qui a entraîné des protestations importantes. Notons que ça y est, l'Irlande a remboursé les banques, mais apparemment la troika sévit toujours.
Source: L'Humanité

Coût du travail

C'est un peu différent du salaire car il comprend non seulement le salaire brut, mais aussi les charges patronales et les éventuelles taxes sur les salaires payées par les entreprises. L'Union Européenne effectue une enquête tous les quatre ans, et pas sur toute l'Europe mais sur l'U.E. À quinze. Les résultats de celle de 2012 ont été résumés par l'INSEE. Le coût horaire de la main d'œuvre dans le secteur marchand va de 12,9 euros au Portugal (ils ne publient pas les données pour la Grèce!) à 41,6 euros au Danemark. En France, il s'élève à 35,2 euros en 2012, ce qui la place en 4ème position .
Source: INSEE Focus n°17, février 2015

Dette grecque

Le collectif pour un audit citoyen a analysé la dette grecque. Il s'est demandé comment elle était passée de 20% du PIB en 1980 à 103% en 2007, soit avant la crise financière. Il y trouve deux explications: des taux d'intérêt très élevés et des cadeaux fiscaux importants. Il en déduit que 56% de cette dette est «illégitime». Ce sont en effet les taux d'intérêt plus élevés qu'ailleurs qui sont responsables de la majorité de l'augmentation de la dette avant que la crise n'éclate. Cette augmentation des taux d'intérêt est liée à la crise monétaire européenne qui a précédé (et entraîné) la mise en place de l'euro. Ils estiment que la spéculation de l'époque est responsable d'environ 30% de la dette actuelle. D'après eux, sans cette envolée des taux d'intérêt liée à la spéculation, la dette grecque aurait représenté 64,7% du PIB en 2007, soit un taux très proche des critères de Maastricht.
Source: L'humanité

CAPITALISTES

Capitalistes du CAC 40

Les 40 entreprises les plus cotées à la Bourse de Paris ont versé 56 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2014, 46 sous formes de dividendes (distribution des bénéfices de l'entreprise) et 10 sous forme de rachats d'actions. C'est une augmentation de 30% en un an, et la somme équivaut à celle de 2007, avant que la crise n'éclate. Le tiers de ces dividendes a été versé par trois entreprises: Total, Sanofi et GDF-Suez, comme habituellement d'ailleurs. Si on rajoute EDF, Orange et la BNP, on en arrive à la moitié des dividendes versés.
Source: La Tribune

Fonds de pension

Ce sont les fonds qui financent les retraites par capitalisation. Ils détiennent 36000 milliards de dollars dans le monde. Leur encours a augmenté de 6% en 2014. Là-dessus, 22000 milliards sont détenus par les fonds de pension états-uniens. Chez nous, ces fonds de pension sont peu développés puisque la retraite par répartition résiste encore. Ils détiennent tout de même 171 milliards de dollars.
Rappelons que c'est l'un des enjeux autour de notre système de retraite: le MEDEF préfère de loin la retraite par capitalisation, car dans ce cas nos cotisations financent les entreprises, et nos retraites nous sont dues au titre d'actionnaires. Comme on le voit avec ces chiffres, il s'agit d'une manne très importante pour le patronat.
Source: La Tribune

Salaires des patrons

Le patron de Chrysler-Fiat a touché environ 79 millions de dollars (pas tout-à-fait 73 millions d'euros) en 2014, 7 fois plus que Carlos Ghosn, le PDG de Renault-Nissan. Son salaire fixe n'est «que» de 6,6 millions de dollars, mais il a touché un bonus exceptionnel voté par le conseil d'administration pour avoir bien réussi ses opérations. Ce bonus prend la forme d'une prime de 30 millions, une autre de 15 qu'il touchera au moment de partir et le reste sous forme d'un paquet d'actions. Il va toucher aussi 2,5 millions de dollars comme président de CNH Industrial, l'ancienne filiale présente dans les activités industrielles de Fiat, séparée de sa maison-mère depuis deux ans.
Source: Le Figaro

MULTINATIONALES

Les suites du drame du Bengladesh

Vous vous souvenez de l'immeuble-usine qui s'était effondré? Les multinationales textiles avaient toutes promis d'indemniser les victimes. Surprise! Elles n'ont toujours pas toutes versé les sommes promises. N'ont pas payé: Benetton, Children's Place, Zara, Mango, Matalan et Walmart. Il manque 9 millions de dollars. Benetton prétend attendre les conclusions d'experts indépendants (et refuse de préciser de qui il s'agit).
Source: Libération

Un point de l'INSEE sur les multinationales françaises (en 2012)

Elles contrôlent 37900 filiales à l'étranger où elles réalisent la majorité (54%) de leur chiffre d'affaires et emploient la majorité (56%) de leurs salariés. Elles emploient donc à l'étranger 5,3 millions de salariés, dont 2,1 millions dans l'Union Européenne. Les grands groupes (plus de 5000 salariés) trustent les 4/5 de ce chiffre d'affaires (85%) et des effectifs à l'étranger (81%). C'est pour eux que la part de l'activité à l'étranger est la plus importante, à la différence des entreprises de plus petite taille. Les effectifs salariés hors Union Européenne ont progressé en un an (+8% pour les grands groupes). 41% de ces salariés à l'étranger travaillent dans les filiales industrielles, 21% dans les filiales commerciales et 34% dans les services. Les deux tiers des investissements à l'étranger se sont faits hors Union Européenne. Le «coût» des salariés est à peu près semblable dans les pays d'Europe centrale et orientale de l'Union Européenne et dans les grands pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Il est de 14-15000€ en moyenne par salarié et par an contre un coût moyen toutes zones confondues de 31000€.
Source INSEE focus n°21, mars 2015